



# ETUDE DE REHABILITATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE VERRIER DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE-YERES

## PHASE 3 – PROGRAMME D'ACTION

Juillet 2012



PREAMBULE.....	3
PARTIE 1 Rappels .....	3
A. Rappel des enjeux.....	4
1. Les enjeux généraux de l'étude.....	4
2. Les enjeux par secteur.....	5
B. Orientations stratégiques .....	6
1. Schéma stratégique.....	6
2. Schéma de mise en valeur .....	9
2.1. <i>Le Forum du Verre</i> .....	9
2.2. <i>Mise en réseau et connexion des sites</i> .....	10
2.3. <i>Les 3 grands projets d'aménagement impliqués par secteur</i> .....	11
PARTIE 2 Approche Organisationnelle .....	12
<b>1. La structure de gestion</b> .....	<b>13</b>
2.1. <i>La gestion directe</i> .....	13
2.2. <i>La gestion indirecte</i> .....	15
2.3. <i>Les moyens humains</i> .....	16
PARTIE 3 Approche Opérationnelle.....	12
<b>1. Etape 1 : la structuration du réseau d'interprétation</b> .....	<b>20</b>
1.1. <i>La refonte de l'existant</i> .....	20
1.2. <i>Les parcours d'interprétation</i> .....	22
1.3. <i>La structuration de l'offre par l'intégration des réseaux régionaux</i> .....	25
1.4. <i>Coûts d'Investissement</i> .....	30
1.5. <i>Coûts de fonctionnement</i> .....	31
<b>2. Etape 2 : Le Forum du Verre</b> .....	<b>32</b>
2.1. <i>La mise en place de nouvelles fonctionnalités</i> .....	32
2.2. <i>Approche des coûts d'investissement</i> .....	34
2.3. <i>Approche des coûts de fonctionnement</i> .....	35
<b>3. Actions complémentaires</b> .....	<b>39</b>
<b>4. Phasage des opérations</b> .....	<b>43</b>
CONCLUSION.....	45
ANNEXES.....	46
ANNEXE 1 Fiche Inventaire de la Friche de Nesle-Normandeuse sur la Base de Données BASIAS du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.....	47
ANNEXE 2 Recensement des aides régionales et départementales .....	50
ANNEXE 3: Dispositif de résorption des friches et modalités de portage par l'Etablissement Public Foncier de Normandie .....	59
ANNEXE 4 Tableau de bord et Fiches-Actions .....	62

## PREAMBULE

A la lisière des régions Picardie et Haute-Normandie, le Pays Interrégional Bresle-Yères couvre un bassin de vie de près de 65 000 habitants s'organisant autour de 4 Communautés de communes des départements de la Somme et de la Seine-Maritime.

Le Contrat de Pays, signé en 2010, intègre la réalisation d'études stratégiques portant sur les enjeux prioritaires du Pays : le développement de l'économie touristique et le renforcement de l'attractivité du territoire à travers la création de services de proximité et la promotion de ses richesses culturelles et patrimoniales.

Le territoire du Pays interrégional puise sa cohérence géographique et son identité culturelle dans un tissu économique spécialisé dans l'industrie verrière, héritage d'un savoir-faire implanté dès le XVe siècle sur le territoire. L'activité s'organise aujourd'hui en grappe d'entreprises réunies au sein de la « Glass Vallée », labellisée Pôle d'excellence en 2008. Son devenir constitue un enjeu déterminant pour l'équilibre et le développement du bassin d'emplois qu'elle représente.

Souhaitant répondre à ces enjeux par la mise en œuvre d'un programme d'actions cohérent et fédérateur, le Syndicat Mixte a confié au cabinet *Prospective & Patrimoine* la réalisation d'une étude stratégique portant sur la réhabilitation et la valorisation de son patrimoine verrier. Celle-ci s'inscrit en cohérence avec les deux études<sup>1</sup> menées en parallèle qui ont confirmé son importance et impact décisif au regard des stratégies de développement culturel et touristique du Pays. Après avoir réalisé un diagnostic révélant les enjeux de développement culturel et économique du territoire, plusieurs ateliers de travail avec les membres du Conseil de développement du Pays ont permis de cerner un certain nombre d'objectifs communs et de délimiter le champ des actions à mener à l'échelle du Pays.

Le présent document, troisième et dernière Phase de cette étude, traduit en termes opérationnels le schéma stratégique élaboré en Phase 2.

---

<sup>1</sup> Stratégie de développement touristique-Cabinet Somival- et Stratégie de développement culturel-Cabinet Evoli.

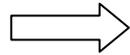
# PARTIE 1

## Rappels

## A. Rappel des enjeux

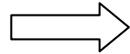
### 1. Les enjeux généraux de l'étude

#### Enjeux économiques



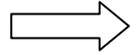
-Contribuer au développement de la visibilité des activités de la Glass Vallée, à la reconnaissance de ses savoir faire et renforcer l'ancrage territorial de la filière.

#### Enjeux touristiques



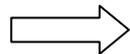
-Renforcer la notoriété du territoire par le développement de produits ambassadeurs de son identité verrière (activités de plein air / offre d'itinérance/ produits artisanaux et tourisme industriel)

#### Enjeux culturels



-Structurer l'offre culturelle et le maillage d'équipements du territoire  
-Contribuer à l'enrichissement et à la diffusion de la connaissance et des recherches associées à ce patrimoine

#### Enjeux urbains et environnementaux



- Qualifier le cadre de vie à l'échelle du Pays.  
- Sensibiliser les habitants, scolaires et touristes aux thématiques paysagères et aux interactions entre les milieux naturels et les activités humaines.

## 2. Les enjeux par secteur

### La Glass Vallée, un savoir-faire historique, méconnu du Grand Public

- **Communiquer sur l'offre de formation** : renforcer la visibilité et accompagner l'évolution des métiers de la filière Verre
- Organiser la **transmission des savoir-faire manuels**
- **Promouvoir** une activité « ambassadrice » de la vallée et participer au développement de sa notoriété auprès des publics stratégiques (publics touristiques et jeunes publics, notamment)
- Favoriser le développement d'une **présence artistique sur le territoire**
- Sensibiliser les acteurs économiques pour le **développement du « tourisme industriel »** dans la vallée
- Enrichir et **diffuser la connaissance**



Labellisée Pôle d'excellence en 2008, la Glass Vallée avec plus de 75% de la production mondiale, demeure le leader historique du flaconnage de luxe.

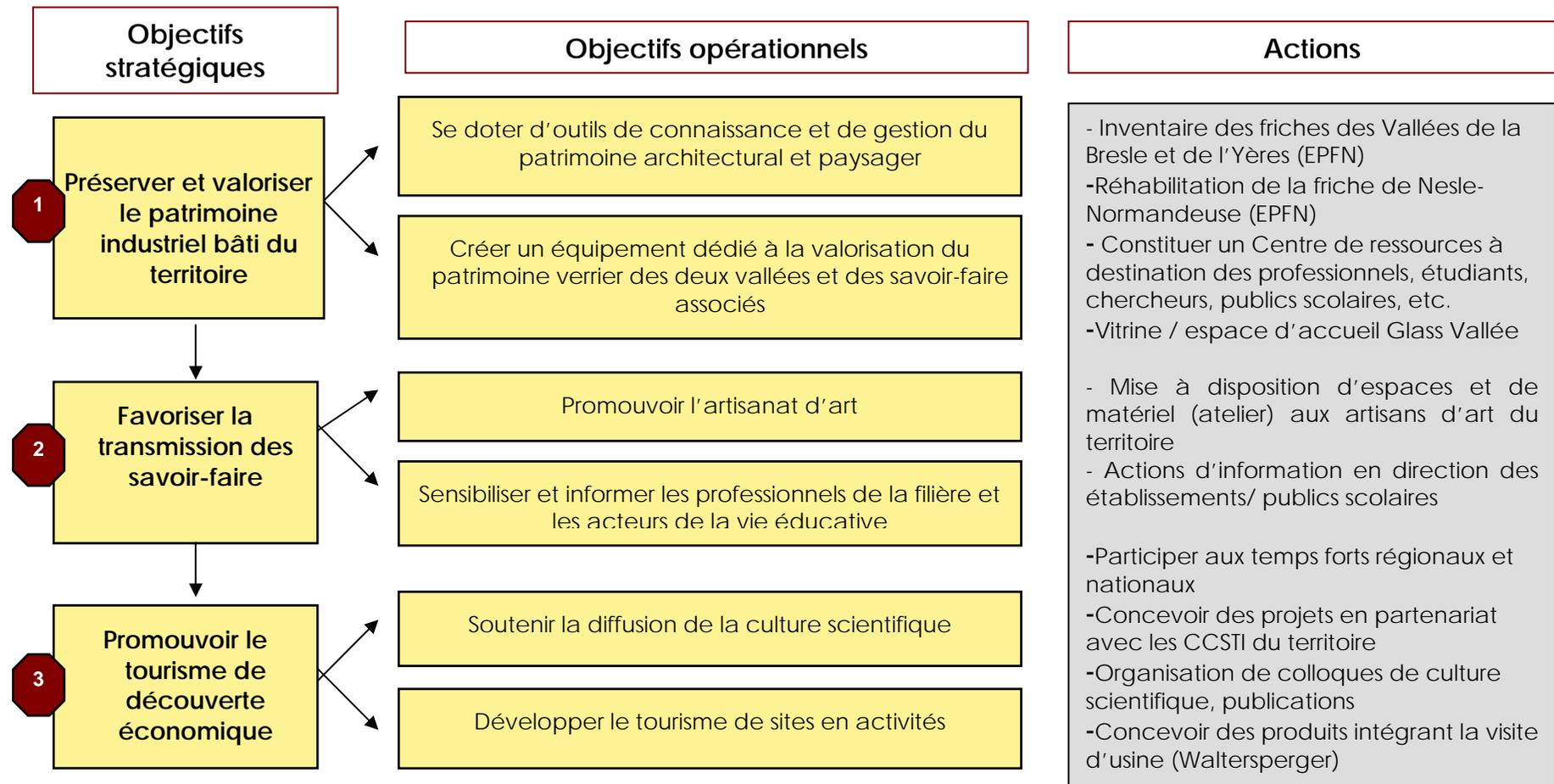
### Le patrimoine verrier: fil rouge de la stratégie de développement touristique du Pays

- **Assurer la cohésion du territoire** : par des opérations d'aménagements et de communication communes.
- **Equilibrer et renforcer la qualité du cadre de vie** : résorption des friches et valorisation paysagère
- **Interpréter et mettre en scène le territoire** : mettre en valeur la complémentarité des différentes entités territoriales du Pays, par un maillage thématique du territoire en intégrant toutes les composantes de son patrimoine verrier.

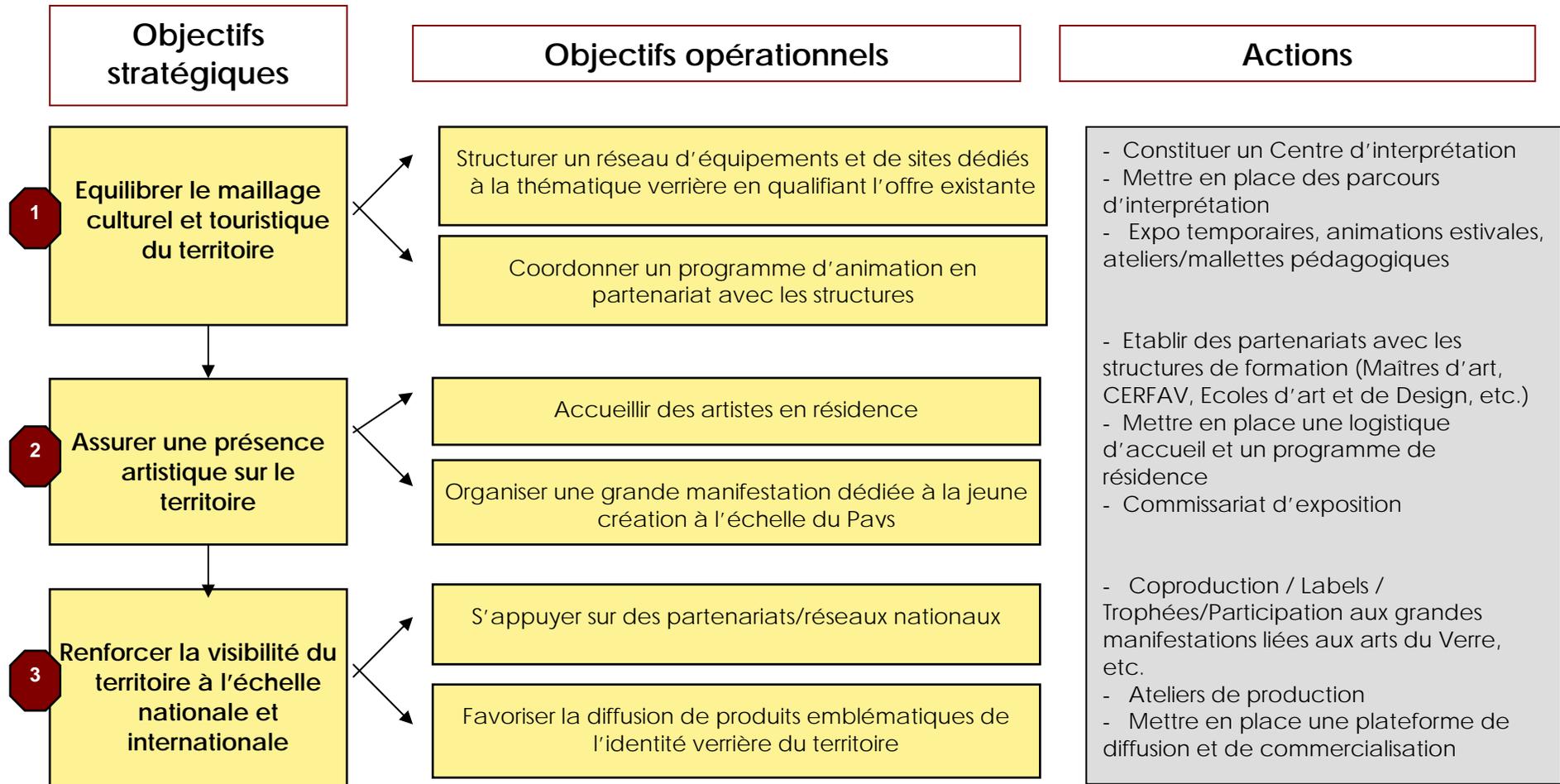


## B. Orientations stratégiques

### 1. Schéma stratégique



#### Axe Réhabilitation et valorisation du Patrimoine industriel



### Axe Développement culturel et touristique

Les objectifs ont été hiérarchisés selon leur degré de priorité et d'adéquation avec les attentes des acteurs du territoire. S'ils peuvent être poursuivis indépendamment, il convient de souligner que la bonne réalisation des objectifs identifiés comme prioritaires renforcera la qualité, mais aussi la facilité d'exécution des actions qui s'ensuivent.

### → La constitution d'un Comité scientifique : une garantie de cohérence et de cohésion

L'ensemble des orientations du projet devra faire l'objet d'une **concertation entre les acteurs du patrimoine du territoire**. A cette fin le Maître d'ouvrage devra constituer un comité scientifique et technique dès la première phase du projet. Ce dernier jouera un rôle de conseil au regard des décisions portant sur les orientations scientifiques du Centre d'interprétation, veillant à l'intérêt intercommunautaire des actions. Le comité scientifique pourra réunir des représentants des 4 Communautés de communes, des collectivités territoriales, des associations locales impliquées dans la mise en valeur du patrimoine verrier du territoire, des professionnels, des historiens ou autres personnalités scientifiques intéressées par ce patrimoine. Cette structure pourrait être un bon moyen d'intégrer dans le processus de décision des acteurs du patrimoine bien implantés sur le territoire dans la mesure où il s'agit également de donner aux associations présentes sur le territoire les moyens de renforcer leurs activités dans le cadre du projet du Pays Interrégional.

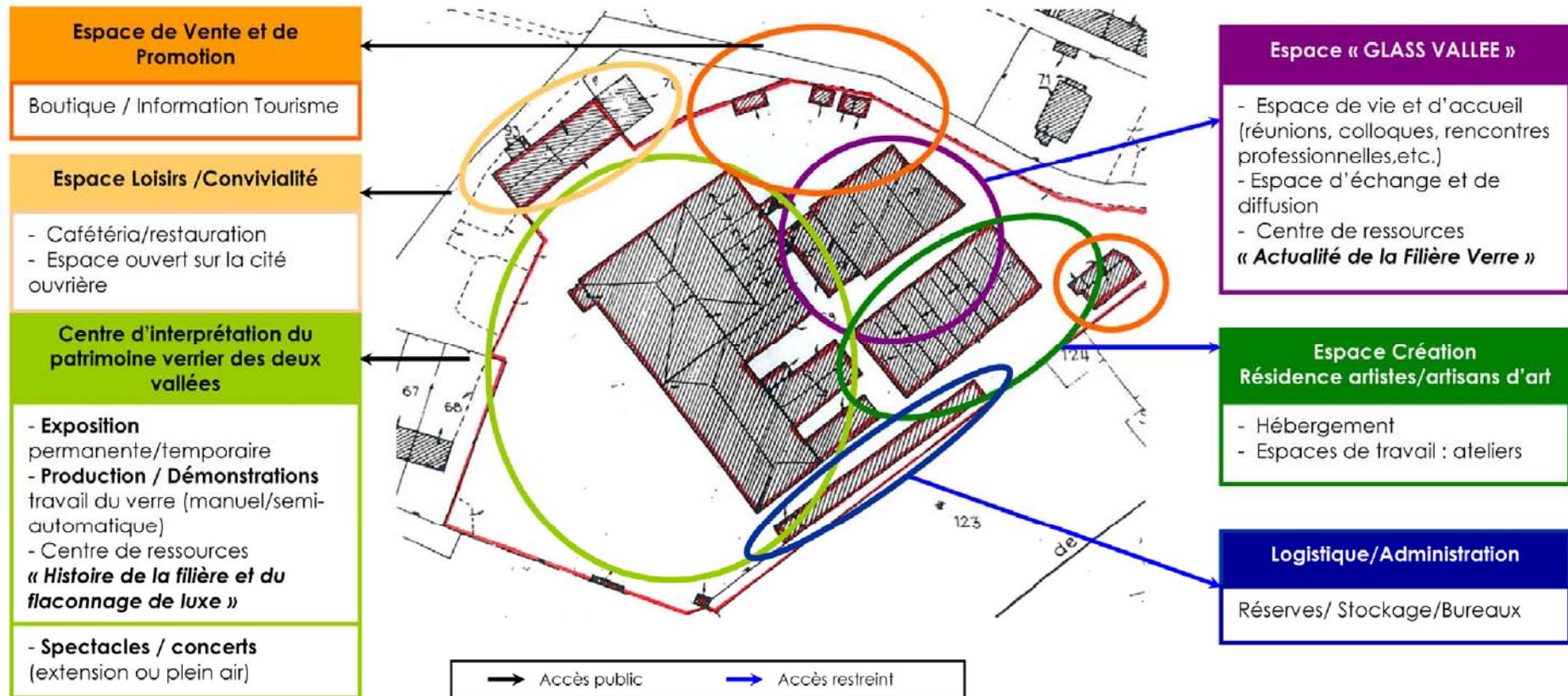
### → La création d'un équipement multifonctionnel d'intérêt intercommunautaire : un investissement important pour une économie d'énergie et de moyens par la suite

Indépendamment de la question de la réhabilitation du site de Nesle-Normandeuse, la création d'un équipement réunissant les fonctions présentées plus bas favorisera les mutualisations des moyens et des compétences. Au-delà de l'investissement qu'il représente, il convient de souligner la rentabilité de ce placement. Il garantit une économie de temps et de moyens par la suite et une bien plus grande sûreté face aux risques de ralentissements, de déperdition des énergies, voire de dissolution du projet.

## 2.Schéma de mise en valeur

### 2.1. Le Forum du Verre

➔ Un équipement d'intérêt intercommunautaire réunissant des fonctions culturelles, scientifiques, touristiques et d'activité économique<sup>2</sup>



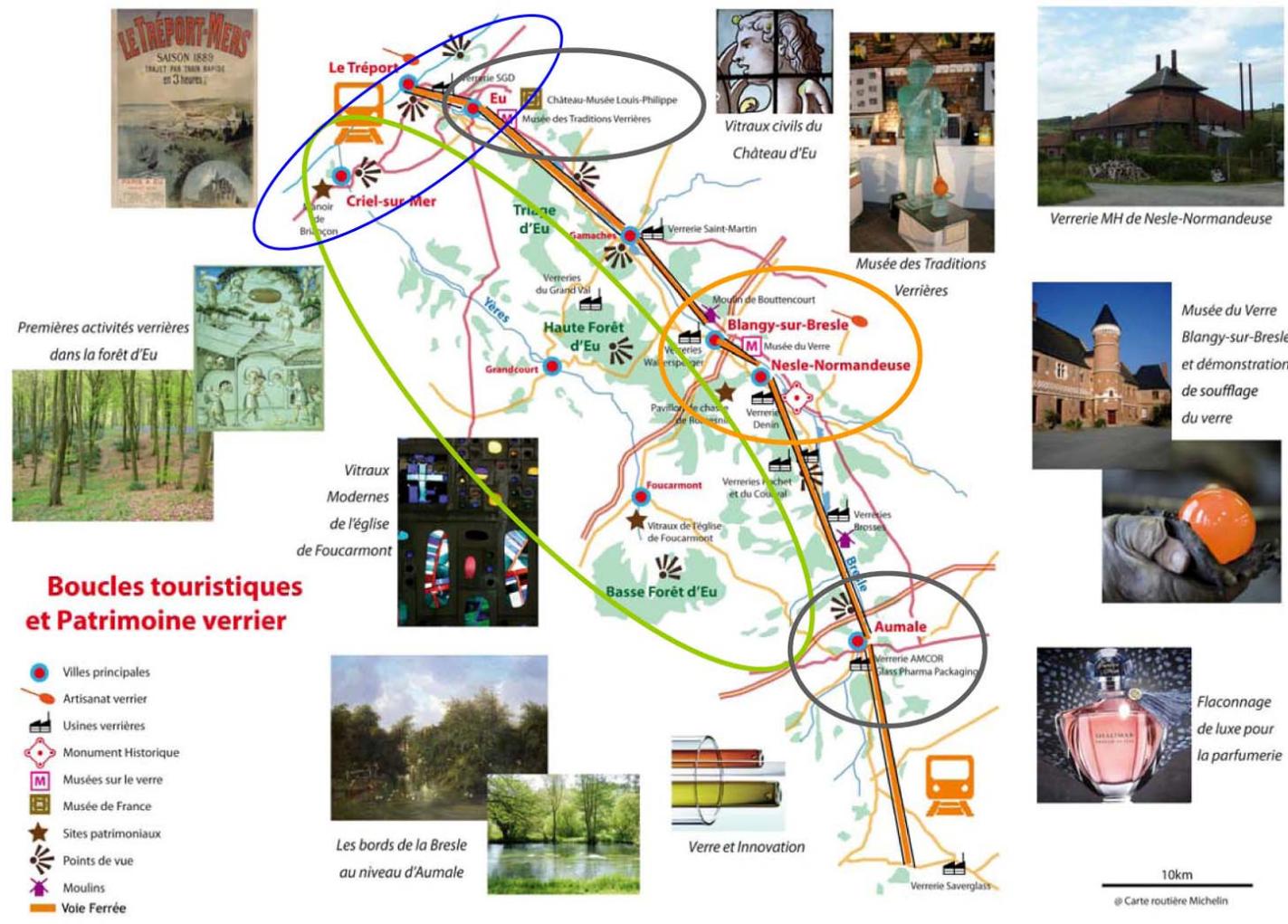
<sup>2</sup> Le Schéma présenté ci-dessous s'appuie à titre indicatif sur le plan de l'ancienne Verrerie de la Gare de Nesle-Normandeuse.

## 2.2. Mise en réseau et connexion des sites

➔ Structuration de parcours d'interprétation suivant les axes thématiques de la stratégie de développement touristique du Pays

**Tourisme Balnéaire**  
Mers-les Bains / Criel-sur-Mer / Le Tréport

**Sports et Nature**  
En Vallée de l'Yères : (Foucarmont, Grandcourt, Forêt d'Eu, etc.)  
Etangs Aumale, Gamache, etc.



**Histoire et Patrimoine**  
Eu – Aumale – Criel-sur-Mer, etc.

**La ligne des Verriers**  
D'Aumale au Tréport, la voie ferrée constitue la colonne vertébrale du projet.

### 2.3. Les 3 grands projets d'aménagement impliqués par secteur

#### ✓ Economie et recherche

Un Pole de ressources et de transmission, ainsi que des ateliers de production soutenant et valorisant les savoir-faire de la filière

#### ✓ Culture et Patrimoine

Un Centre d'Interprétation s'appuyant sur les structures muséales existantes

#### ✓ Tourisme et cadre de vie

Des parcours d'interprétation en lien avec les thématiques retenues pour la stratégie de développement touristique et s'appuyant sur le développement des voies de circulation douces

### → Deux scénarii possibles

En fonction des conclusions de l'étude de faisabilité du projet de réhabilitation de la verrerie de Nesle-Normandeuse en Forum du Verre que se propose de mener l'EPFN, **2 options sont envisageables** :

1. Réhabilitation de friche/ portage EPFN : Aménagement du Forum du Verre sur le site de Nesle-Normandeuse, ou en réhabilitation d'une autre friche (cf Inventaire EPFN). Définition du PSC et organisation du Centre d'Interprétation, en partenariat avec les Musée du Verre et Musée des Traditions Verrières.
2. Sans réhabilitation de friche: Organisation du Forum du Verre par la restructuration et le redimensionnement des structures muséales existantes (Amélioration de la situation et de la muséographie du Musée des Traditions Verrières à Eu, création d'extensions et implantation de la tête de réseau sur le site du Manoir de Fontaine à Blangy) et la mise en place d'une politique paysagère à l'échelle du Pays (anciennes gares/voie ferrée, cités, abords des sites en activité, rivière Bresle, etc.).

Loin d'être exclusives ces deux solutions se complètent. Si la première demeure la plus souhaitable, elle implique un important délai de réalisation : des études préalables à la conception. Il importe que le projet commence à se mettre en place le temps des études de faisabilité. Leurs conclusions permettront alors au syndicat mixte de s'orienter vers l'une ou l'autre des options pour la poursuite du projet. Le programme d'action présenté infra poursuit cette logique dans le phasage des opérations.

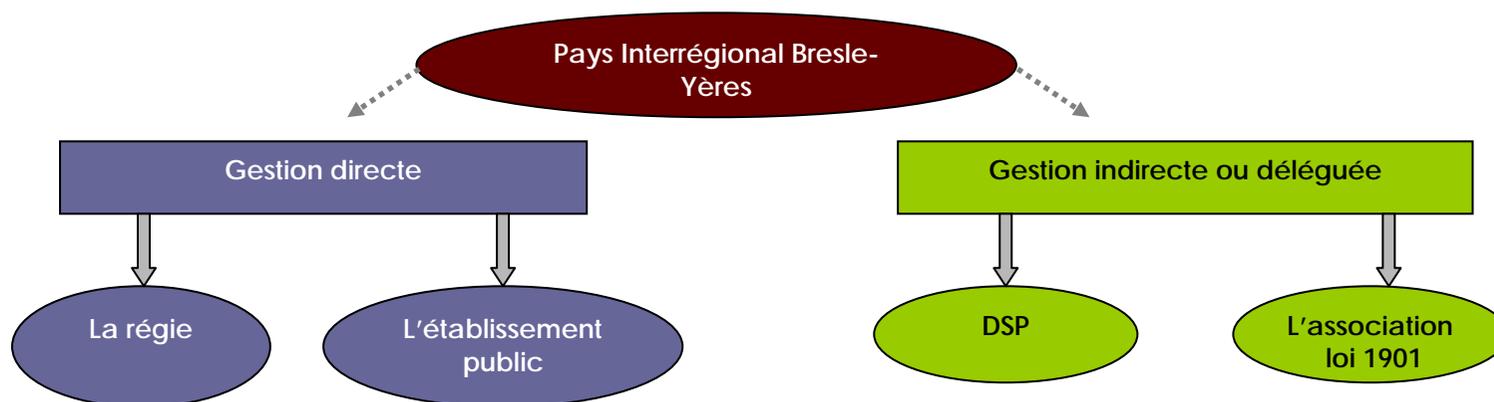
# Partie 2

## Approche Organisationnelle

## 1. La structure de gestion

C'est bien le patrimoine verrier et la spécificité industrielle qui en découle qui confèrent au Pays interrégional sa cohérence géographique. Chaque entité territoriale qui le compose détient des éléments spécifiques et constitutifs de cette identité verrière, mais qui prit isolément ne l'illustrent que partiellement. Ainsi, il importe que la mise en œuvre du projet scientifique et culturel soit pilotée à l'échelle du Syndicat Mixte en concertation et avec le concours des collectivités adhérentes.

Dans cette perspective, le Choix du statut juridique et du mode de gestion du Centre d'interprétation/Forum du Verre dépend d'un certain nombre de facteurs comme les objectifs du projet, les moyens de financement envisagés, le degré d'autonomie recherché :



### 2.1. La gestion directe

#### ▪ La Régie

- **La régie directe** pour laquelle la collectivité assure directement le fonctionnement par ses propres moyens et son personnel. Les décisions relatives à un service public en régie directe sont prises par l'assemblée délibérante de la collectivité, et exécutées par ses agents. Le budget de la régie est intégré à celui de la collectivité, le service ne dispose donc d'aucune autonomie de gestion.

- **La régie autonome** et **la régie personnalisée** sont des variantes plus intéressantes sur le plan de la marge de manœuvre puisque la première dispose d'une certaine autonomie de gestion et la seconde de l'autonomie financière et de la personnalité morale. Ces deux types de régie concernent un opérateur public administrativement distinct de la collectivité concernée. Cependant, ces dispositions nécessitent la mise sur pied d'organes propres (un conseil d'administration, un directeur). La question se pose de savoir si le Syndicat Mixte en a les moyens.

## ▪ L'Établissement public

Une collectivité peut décider de créer un établissement public dans le but de gérer un service public culturel. Il peut s'agir d'un établissement public administratif (EPA), d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) ou plus spécifiquement d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC). Cette structure dispose de **la personnalité morale** et d'**une certaine autonomie financière**. L'EPCC est intéressant dans la mesure où il permet d'associer plusieurs collectivités territoriales et éventuellement l'État dans l'organisation et le financement d'équipements culturels. Cette hypothèse est donc adaptée si le Syndicat Mixte envisage de partager avec d'autres la gestion du centre d'interprétation. Un établissement public permet d'attirer des donateurs en leur apportant l'assurance que leurs libéralités seront bien utilisées au profit de l'organisme sans risque qu'elles soient détournées au profit d'autres services. L'organe collégial délibérant d'une telle structure autorise ensuite l'association à la gestion de l'établissement des usagers ou des adhérents.

Il faut cependant souligner que **ce statut vaut surtout pour des équipements d'une certaine taille et d'un budget conséquent**. Si les contraintes que représente la création d'une simple régie autonome ou d'une régie personnalisée semblent déjà trop lourdes pour le Syndicat Mixte, il semble que l'hypothèse de la création d'un établissement public doive pour l'instant être écartée.

✓ **A ce stade du projet, il semble que la régie directe constitue un mode de gestion adapté pour le centre d'interprétation.**

Cette solution est généralement adoptée pour gérer des services publics *non rentables*, contraints de pratiquer des tarifs très inférieurs au coût de revient. Ce mode de gestion présente cependant des inconvénients. Aussi faudra-t-il envisager à terme un autre mode de gestion. En particulier la régie directe permet difficilement un véritable partenariat avec les professionnels qui, ne pouvant pas être associés à la marche de l'équipement, hésitent à sponsoriser une collectivité publique sans être assurés que le produit de leur versement ira bien à l'action qu'ils veulent soutenir.

✓ Cette option est aussi la **mieux adaptée aux modalités de portage de friche fixées par l'EPFN.**

✓ Elle implique néanmoins que **le Syndicat Mixte se dote de la compétence Maîtrise d'ouvrage**. En cas d'extension des missions du Syndicat Mixte à des compétences opérationnelles, une modification des statuts est nécessaire pour transférer ces nouvelles compétences au syndicat mixte (chaque EPCI membre devant éventuellement consulter ses communes membres pour se voir transférer préalablement la compétence ou, s'il est déjà compétent, pouvoir adhérer pour cette compétence au syndicat mixte). L'adhésion d'une région ou d'un département se rattache, le plus souvent, aux missions du syndicat mixte sous la forme d'une aide financière ou logistique, sans qu'on puisse parler d'un transfert de compétence. Celui-ci impliquerait, en effet, que le syndicat mixte se substitue dans telle action à ces collectivités et en ait l'exclusivité. Cela peut-être le cas pour des actions opérationnelles très ponctuelles, comme des travaux sur un ensemble patrimonial précis et leur adhésion au syndicat mixte ne les dessaisit pas des compétences particulières qui sont les leurs. (*Sources : Art. L 5721-2, L 5711-1, L 5212-1 du code général des collectivités territoriales*).

## 2.2. La gestion indirecte

Le Syndicat Mixte peut choisir de déléguer la gestion d'un service public à une personne publique ou privée sur la base d'un contrat. Là encore il existe plusieurs modes de gestion déléguée :

- **La régie intéressée**

Une collectivité locale confie à un délégataire tiers le soin d'assurer le fonctionnement d'un service public. La collectivité conserve la responsabilité financière de l'exploitation, en supporte les risques et dispose d'un droit de regard sur la gestion du service. Le gérant peut être invité à collaborer aux prises de décisions et peut bénéficier d'une certaine autonomie de gestion. Les compétences déléguées au cocontractant peuvent concerner tous les travaux d'entretien ou de gestion du service, à l'exclusion des travaux importants. Le régisseur perçoit une rémunération mixte, constituée en partie par une redevance fixe ; l'autre partie de sa rémunération dépend de l'amélioration de la qualité du service, du niveau des économies réalisées et du résultat financier de l'exploitation : il s'agit de l'intéressement.

- **La gérance**

La collectivité publique confie à un gérant la gestion totale ou partielle d'un service public, pour son compte. Le gérant reçoit en contrepartie une rémunération forfaitaire, non liée aux résultats.

- **L'affermage**

La collectivité choisit librement un délégataire par contrat, pour assurer la gestion d'un service public. Elle assure les investissements, alors que le fermier supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant. Le fermier verse à la personne publique une redevance forfaitaire. En contrepartie, il se rémunère sur les recettes d'exploitation, par un prix révisable fixé dans le contrat.

- **La concession**

La collectivité locale désigne un concessionnaire (souvent une entreprise privée) pour assurer la gestion globale du service. La durée d'une concession peut varier de 15 à 20 ans. Le concessionnaire se rémunère sur les recettes d'exploitation, par un prix révisable fixé dans le contrat de concession. Il prend en charge les frais d'exploitation et d'entretien courant, ainsi que les investissements.

- **La société d'économie mixte (SEM)**

Une SEM est une société commerciale de droit privé à laquelle participent financièrement et administrativement une ou plusieurs collectivités publiques, ou des groupements d'intérêt général, autorisés par les administrations de tutelle. Il s'agit d'une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par l'État ou par des collectivités locales. Cependant, cette structure juridique et financière n'est valable que pour des équipements susceptibles de disposer d'un capital important et de ressources propres conséquentes.

### ▪ L'association de la loi 1901

Ce système a fait ses preuves par sa **souplesse**, sa **rapidité de mise en place** et sa **capacité à associer divers partenaires publics et privés** à la gestion d'un équipement. La collectivité se tournera vers cette possibilité si elle souhaite se défaire d'une partie des responsabilités liées à la gestion du centre d'interprétation mais conserver un certain droit de regard sur cette gestion. Les financeurs de l'association, au nombre desquels figurent obligatoirement le Syndicat Mixte et ses communautés de communes seront membres de droit du conseil d'administration qui comprend également d'autres membres, élus par les adhérents de l'association. Le choix de la gestion par une association est le choix d'une gestion ouverte et partenariale. Ce type de gestion semble assez pertinent dans le cadre d'un projet qui dispose de moyens financiers réduits et doit par conséquent compter sur une logique partenariale d'exploitation et de mise en commun des ressources existantes. D'autre part, le projet repose sur une mise en réseau du territoire. Une structure qui fédère des acteurs divers et agit comme liant social, politique et culturel favorisera nécessairement la réussite de cet objectif de mise en réseau.

✓ Si le Syndicat Mixte rejette la solution d'une régie directe, qui semble jusqu'ici la plus réaliste et la mieux adaptée au scénario de portage de friche, **il semble préférable de favoriser la création d'une nouvelle association**, qui réunirait l'ensemble des partenaires et acteurs locaux concernés par le projet de valorisation (représentants de la société civile et élus). Soulignons que **l'avantage que représente le recours à une association existante** (ou plusieurs réunies en Fédération) est **un véritable gain de temps**.

## 2.3. Les moyens humains

### ▪ Direction scientifique

Il est déterminant que le projet bénéficie le plus rapidement possible d'une direction scientifique (attaché de conservation). Outre la coordination du programme d'action, le responsable scientifique jouera un **rôle central dans la définition et la mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel du Centre d'Interprétation**. Assurant la continuité entre les différentes phases de développement, il assume un rôle transversal et décisif. Il est l'interlocuteur et le référent envers les pouvoirs publics, les acteurs économiques de la Glass Vallée, les partenaires institutionnels et financiers du Pays, ainsi que l'ensemble des partenaires scientifiques associés au projet. Il se verra délivrer un rôle d'arbitrage et de négociation mais également un pouvoir de décision. Il sera le garant de la qualité, du suivi et de l'intérêt intercommunautaire des projets.

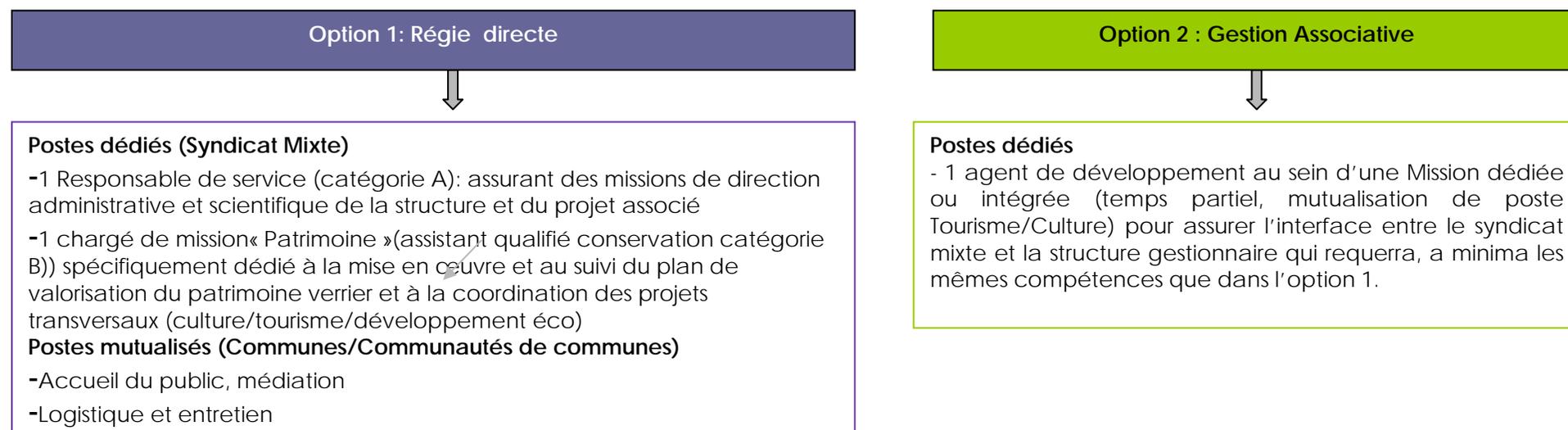
### ▪ Mise en œuvre des activités

Il s'agit par la suite de procéder au recrutement d'un adjoint en charge des publics (assistant qualifié de conservation). Ce dernier assure **l'interface entre le patrimoine et le public** dans le cadre d'un travail de médiation scientifique et territorial. Il dispose des méthodologies appropriées pour traiter les informations et les mettre à portée du public. Pour définir la politique d'animation du musée et articuler son programme d'activité avec ceux des sites environnants et équipements similaires du territoire, l'équipe devra **développer des partenariats avec des acteurs** du territoire **qui viendront appuyer son action**. L'agent en charge des publics devra travailler avec des partenaires extérieurs

comme les associations, l'Education nationale, les structures muséales régionales, nationales etc. Il est indispensable qu'il se ménage les relais qui l'aideront à atteindre des segments de population précis. Une telle logique s'inscrit dans la tendance actuelle en matière d'action publique : coproduction, contractualisation et ouverture. Afin de sceller ces partenariats, le responsable des publics devra fournir **un important travail de communication** à destination des différents partenaires. Ainsi sera-t-il amené par exemple à se rendre dans des foires et expositions, à organiser des journées portes ouvertes pour les associations, des visites réservées aux enseignants, prendre contact avec le Centre régional de Documentation Pédagogique (CRDP). Des réunions trimestrielles rassembleront les associations, les entreprises et les institutions partenaires afin d'entretenir et d'approfondir les partenariats scellés en vigueur ou en cours d'actualisation.

Face à l'ampleur des missions et du travail qui attend les deux personnes recrutées à ces postes respectifs, il faut dès à présent souligner qu'il sera préférable de recruter des candidats disposant d'une expérience et d'une assise suffisante. Soulignons, que ces postes pourront être mutualisés sur d'autres missions, en fonction des orientations prises à l'issue des études portant sur les stratégies de développement culturel et touristique du Pays.

▪ **L'organisation : deux options possibles suivant le choix de la structure de gestion**

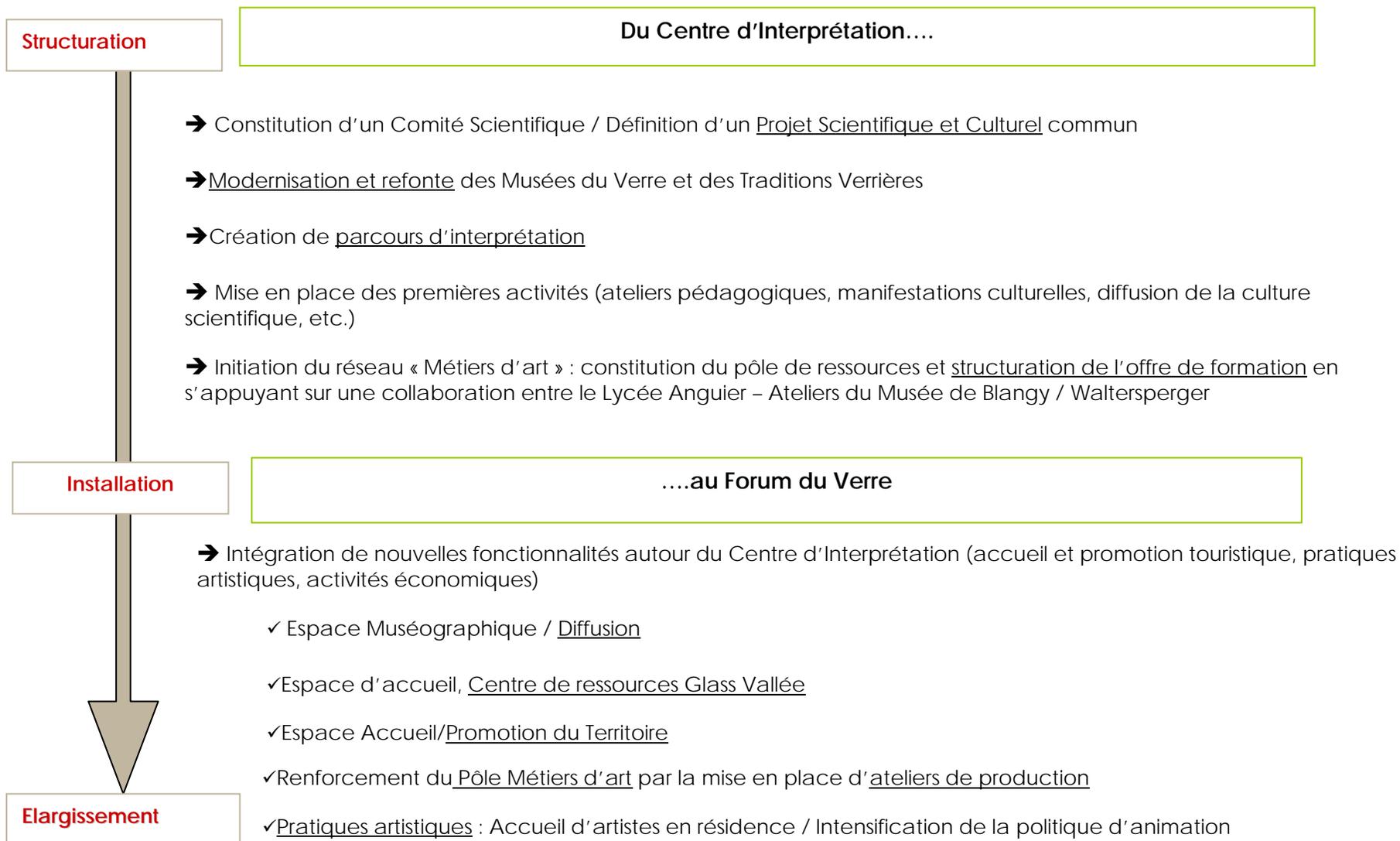


➔ *Recours réguliers aux compétences d'un commissaire d'exposition pour la coordination du volet artistique (résidences, expo temporaires, manifestations culturelles, etc.) du projet.*

# Partie 3

## Approche Opérationnelle

## Une mise en œuvre progressive en 2 étapes



## 1. Etape 1 : la structuration du réseau d'interprétation

### 1.1. La Refonte de l'existant

#### La prise en compte des composantes patrimoniales des deux Vallées

L'approche des contenus muséographiques présentée en Phase 2, recense succinctement les thématiques qu'il semble judicieux d'approfondir dans le cadre de l'exposition permanente du Centre d'interprétation.

#### ➔ Le Concept de « Paysages Verriers »

- ✓ non valorisé par les structures muséales existantes
- ✓ marquant la spécificité du Pays Interrégional au sein de l'offre nationale
- ✓ d'intérêt intercommunautaire : articulant les spécificités des deux Vallées
- ✓ pluralité des approches et des thématiques : intégrant un vaste cadre partenarial
- ✓ coordination scientifique et culturelle du développement de l'offre d'itinérance



## Un Projet Scientifique et Culturel commun s'appuyant sur la refonte des deux structures existantes

La définition du Projet Scientifique et Culturel du Centre s'appuiera sur la constitution d'un Comité Scientifique réunissant les compétences du territoire autour d'un projet fédérateur. Le parcours muséographique (*cf Phase 2, Partie 3, Ch.1.1 « Le Centre d'Interprétation : approche des contenus muséographiques », p. 29*) sera conçu en concertation avec les responsables des deux structures muséales du territoire. La dynamique instaurée par l'élaboration du programme muséographique de l'équipement principal permettra de redéfinir la répartition des thématiques et contenus spécifiques à chacune de ces structures, dans l'optique d'une requalification de leur offre. La création d'une « tête de réseau » est susceptible de constituer une réponse aux problèmes de gestion du Musée des Traditions Verrières. Il s'agira de se rapprocher de l'association afin d'évaluer les modalités de partenariats possibles (collections en dépôts, donation, etc.).

- ✓ Constitution d'un Comité scientifique : harmonisation des contenus/gestion des collections
- ✓ Intérêt à conserver ces deux structures-relais au positionnement complémentaire et bien identifiées par la population et les publics touristiques
- ✓ Conservant leur autonomie, elles doivent pouvoir constituer des antennes d'approfondissement de la trame d'interprétation

### ➤ Musée du Verre de Blangy-sur-Bresle: l'homme et la société

- ✓ Une approche Eco musée privilégiant la production semi-automatique et retraçant l'histoire de l'activité dans la Vallée
- ✓ Risque de redondance avec le propos du Centre d'interprétation
- ✓ Importance de concentrer le propos sur la dimension **ethnologique** de l'activité, en modernisant la muséographie
- ✓ Les ateliers de démonstration pourraient être utilisés à des fins de formation en s'appuyant sur un partenariat avec le Lycée Anguier



Manoir de Fontaine à Blangy

### ➤ Musée des Traditions Verrières: le matériau et la machine

- ✓ Traitement des processus de production en général en se concentrant sur l'automatique
- ✓ L'approche globale est adaptée à la demande des publics touristiques, et il importe de conserver une antenne du CIPV sur le littoral.
- ✓ Mais nécessité de conférer à l'équipement de plus grands moyens et une meilleure visibilité: l'équipement est excentré et la qualité du propos est altérée par le manque d'espace.
- ✓ Avec l'abandon du projet du Musée Sylvie Guerlain, le transfert de la structure en cœur de ville est lui aussi remis en question. Une partie des collections pourraient être présentées dans le CIPV, tout en conservant un ancrage à EU approfondissant la question de la production automatique.



Machine Décor ©Traditions Verrières

## 1.2. Les parcours d'interprétation

Comme on l'a vu au cours de la phase précédente, l'objectif est de favoriser la circulation des publics touristiques entre le littoral et l'arrière-pays en reliant les sites emblématiques des deux vallées par des voies de circulation douce (cf sites d'intérêt identifiés en Phase 2, Partie 3, Ch.2.2. « Circuits d'itinérance et parcours d'interprétation », p.36).

→1. **Politique d'édition** : cartes, brochures, topo-guides, applications Smartphones, etc.

→2. **Amélioration de la signalétique routière** : modernisation des totems « District Verrier de la Vallée de la Bresle », charte graphique/ identité visuelle unifiée, dégagement des accès et aires de stationnement à proximité des sites, panneaux d'orientation et d'information, liaisons aux itinéraires pédestres

→3. **Aménagement d'une signalétique sur les chemins de randonnée existants** :

- Le GR de Pays en Vallée de Bresle d'Aumale au Tréport
- Le GR de Pays de la Vallée de l'Yères: reprise du projet de Route du Vitrail (Foucarmont-Grandcourt - Criel) en le prolongeant jusqu'à Aumale
- Possibilité de prendre les itinéraires de liaison avec le
  - Le GR 21 «Falaises et Valleuses du Pays de Caux» du Havre au Tréport)
  - Le Chemin Vert du Petit Caux (Eu – Saint-Quentin-au-Bosc)
  - Le Chemin des étangs de la Vallée de la Bresle: sur une quinzaine de km, entre LeTréport, Eu et les 1ers étangs de la Bresle jusqu'à Gamaches.

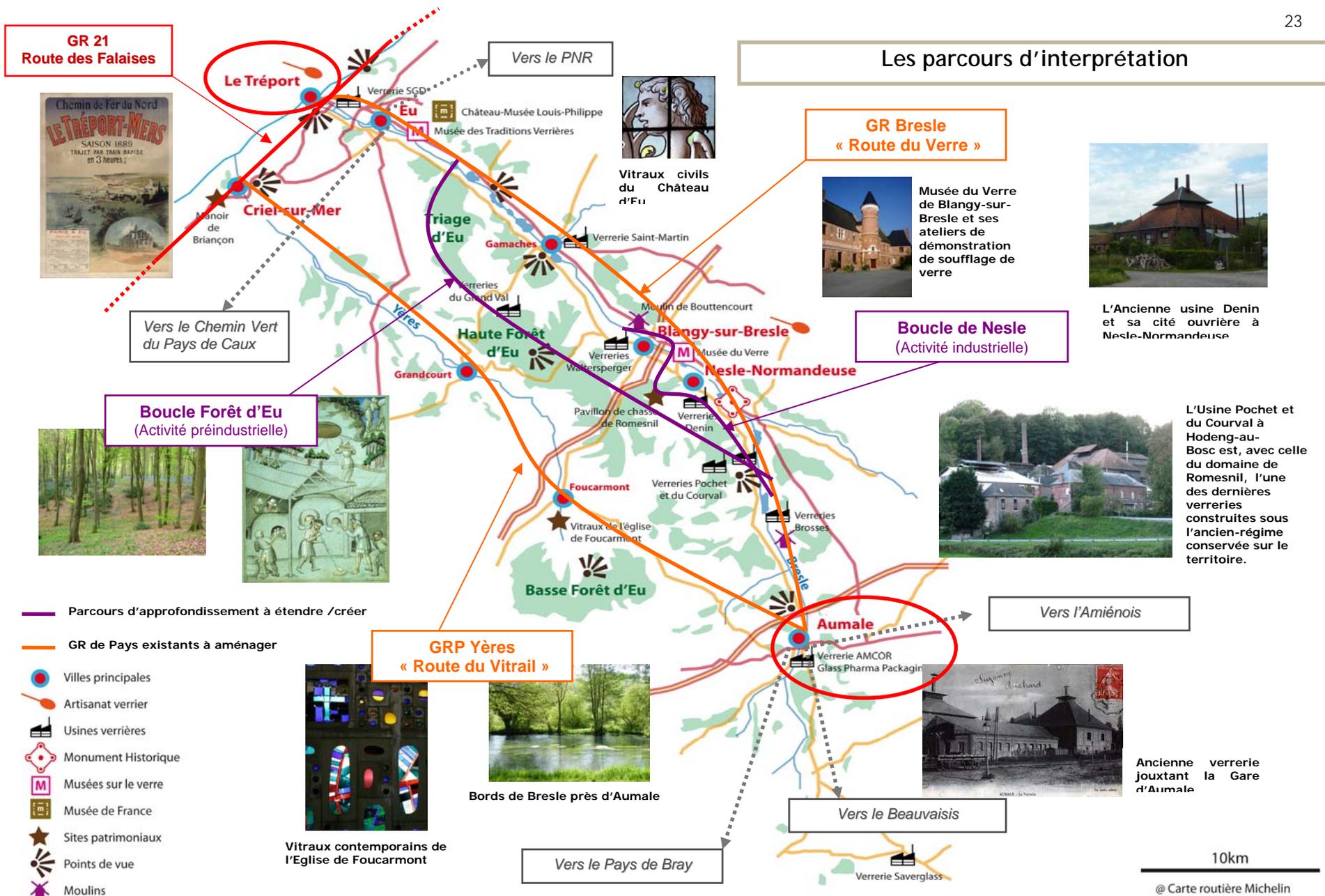
→4. **Création de boucles** :

- Boucle de la Forêt d'Eu (l'activité préindustrielle) : De Incheville (PR) à Hodeng-au-Bosc en passant par Blangy
- « Boucle de Nesle » (l'activité industrielle) : Blangy – Nesle-Normandeuse/Rosmenil – Guimerville/Hodeng-au Bosc (Pochet et du Courval) –
- Connexion à la route du vitrail via Foucarmont – et à la boucle de la Forêt d'Eu via (Hodeng-au-Bosc ou Blangy)



→A long terme : création de nouvelles boucles renforçant les liaisons avec les territoires limitrophes

- ✓ Pays de Caux (Chemin Vert du Pays de Caux : EU (Traditions Verrières) – Saint-Nicolas d'Aliermont (Musée de l'Horlogerie)
- ✓ Vallée du Vimeu /PNR



## Étapes-clés et préconisation en matière d'aménagement

### → Aménagement sur les voies existantes: Villes-étapes stratégiques

#### GR Pays Vallée de la Bresle

- ✓ Le Tréport : 1 Table d'interprétation offrant un panorama global du patrimoine verrier des 2 Vallées
- ✓ EU : signalétique d'information et d'orientation
- ✓ Blangy : signalétique d'information et d'orientation
- ✓ Nesle-Normandeuse : Table d'interprétation
- ✓ Aumale : signalétique d'information et d'orientation

#### GR Pays Vallée de l'Yères / Route du Vitrail

- ✓ Foucarmont - Grandcourt - Criel-sur-Mer signalétique d'information et d'orientation

### → Création de boucles

✓ Boucle de la Forêt d'Eu : Extension à partir du PR Massif du Triage de la Forêt d'Eu, partant d'Incheville- Signalétique (table d'interprétation/totems/panneaux) indiquant l'implantation et relatant l'histoire des verreries de la Forêt d'Eu (cf inventaire et étude menés par la Glass Vallée)

✓ « Boucle de Nesle » : Signalétique relatant l'histoire des verreries en activité aux villes étapes correspondantes, d'Aumale à Blangy-sur-Bresle. Le parcours doit aussi permettre de découvrir le patrimoine aumalois et le patrimoine rural et paysager de la Vallée. Les randonneurs pourront achever leur parcours par la découverte du Musée et/ou de la verrerie Walterperger (boutique).



PR du Massif de Triage de la Forêt d'Eu



Moulin de Bouttencourt, fabrication de moules ©  
Inventaire général, ADAGP

### 1.3. La structuration de l'offre par l'intégration des réseaux régionaux

#### Animation culturelle

##### → Accompagnement des manifestations existantes

✓ La fête du Verre et éclat de Verre à Blangy : exposant des artistes verriers contemporains, cette biennale a vu le jour en 2007 dans l'optique de qualifier la Fête annuelle du verre par une programmation artistique.

L'objectif est d'étendre son impact sur la population extrarégionale par une programmation plus exigeante, tout en conservant le caractère de convivialité qui fonde son succès auprès de la population locale. Il s'agit de soutenir l'association organisatrice en lui permettant d'élargir son cadre de partenaires culturels (DRAC, FRAC, responsables de musées régionaux et de structures dédiées au verre en France) et financiers (cercle d'entreprises, sponsoring, mécénat local).

✓ Festival des arts du Manoir de Briançon, à Criel-sur-Mer : en saison estivale, dans le cadre prestigieux du Manoir de Briançon, le festival s'organise principalement autour des arts plastiques. Un rapprochement entre les deux associations organisatrices, permettrait au Verre d'y trouver sa place, dans le cadre d'Eclat de Verre, notamment. L'objectif serait de relayer la programmation en Vallée de l'Yères, tout en offrant une vitrine à la Biennale sur le littoral.

##### → Organisation d'une grande manifestation à l'échelle du Pays

Les animations existantes se déroulent exclusivement durant la saison estivale, souvent sur la même période (deuxième quinzaine d'août), l'objectif est de créer un événement d'envergure développant l'offre et la fréquentation hors-saison. Son positionnement (*cf Phase 2 p.23*) devra être mis en perspective des orientations prises à l'issue des études portant sur le développement touristique et culturel du Pays. Dans la mesure où la biennale est spécifiquement dédiée aux arts plastiques, il serait sans doute plus intéressant de viser une programmation transdisciplinaire (arts visuels, musique, théâtre, performance, littérature, etc.) s'appuyant cependant sur l'identité verrière du Pays et jouant sur la déclinaison du concept de « Paysage Verrier » porté par le Centre d'interprétation.

Après la création du Forum du Verre, la manifestation pourra s'enrichir de la présentation des travaux des artistes, designer ou artisans d'art accueillis en résidence.

## Diffusion de la culture scientifique

L'objectif est de structurer une offre touristique de découverte économique, complémentaire de la visite d'entreprise. Comme exposé en Phase 2, il s'agit de soutenir la dynamique de la Glass Vallée qui tend à développer une politique d'accueil de publics d'initiés (Ex: Accueil du colloque de l'association Verre & Histoire en Avril, etc.).

### → Un programme à l'année s'appuyant sur un partenariat avec les Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle régionaux.

Cela pourrait se traduire par la mise en place d'une programmation annuelle s'appuyant sur un étroit partenariat avec la Glass Vallée et les deux Centres de Culture Scientifique Technique et Industrielle du Territoire, Ombelliscience (Picardie) et Science Action (Normandie). Concrètement, il s'agirait de participer aux temps forts régionaux (Rencontres Machines et des Hommes, Forum Régionaux du Savoir, etc.) et nationaux (Fête de la Science, Semaine de l'Industrie, Journées Portes Ouvertes des Entreprises, etc.) tout en suscitant des temps de rencontre sur le territoire impliquant les entreprises de la Glass Vallée (journées thématiques, intervention dans les établissements scolaires, colloques, exposition, etc.)

### → Collecte et valorisation de la Mémoire Ouvrière dans le cadre du programme Mémoire vivante de Picardie

Le projet, porté par le Conseil Régional de Picardie, vise à la constitution d'un fonds d'archives sonores et audiovisuelles dédié au patrimoine immatériel Picard. Les enquêtes sont réalisées en grande majorité par des étudiants du département de sociologie-ethnologie de l'Université de Picardie Jules Verne afin de recueillir des témoignages de différentes natures : récits de vie, présentation de savoir-faire artisanaux et industriels, histoire, vie quotidienne, fêtes, événements.

La Base de données, peut ensuite être utilisées pour la réalisation de CD, d'expositions ou de documentaire sur sollicitation des acteurs locaux (collectivités, musées, associations, etc.)

Un Dossier « Mémoire vivante de verriers en Vallée de la Bresle » est en cours de constitution. Il contient à l'heure actuelle, 11 témoignages sonores d'anciens ouvriers de la verrerie de Gamaches interrogés sur l'évolution de la verrerie et des techniques.

✓ L'arrivée d'un responsable scientifique coordonnant les activités à l'échelle du Pays permettrait d'enrichir cette dynamique par une approche globale et diversifiée, susceptible de représenter l'ensemble des savoir-faire impliqués dans la chaîne de fabrication (moulistes, fondeurs, paracheveurs, etc.).

## Transmission et formation

### → Promotion des Métiers d'art

A l'heure actuelle, on dénombre six artisans adhérents de la Glass Vallée. A titre d'exemple, seulement deux d'entre-eux ont participé aux Journées Européennes des Métiers d'arts. Chacun travaille de manière isolée et forme ponctuellement des apprentis, souvent dans une logique d'insertion ou d'initiation susceptible de les orienter vers les cursus officiels, situés hors du territoire. Un seul artisan spécialisé dans le soufflage de verre, formé par un Maître de Murano bénéficie aujourd'hui du titre de Maître Verrier. Si cette reconnaissance à transmettre un savoir-faire d'excellence s'inscrit dans l'authentique tradition des compagnons de Murano, elle ne revêt là encore aucun caractère officiel.

Cet équilibre précaire pourrait facilement être contré par une meilleure diffusion de l'information et un accès facilité aux ressources propres à leurs disciplines (réseaux INMA, Ateliers d'art de France, etc.). En l'occurrence, l'action de la Glass Vallée reste principalement concentrée sur la valorisation des savoir-faire industriels, par conséquent d'activités et de produits peu ou très accessibles au Grand Public. Ainsi, outre la transmission et la qualification des savoir-faire manuels, **l'artisanat d'art constitue la principale entrée pour promouvoir les savoir-faire de la Glass Vallée auprès du grand public.**

Entre des professionnels isolés et éparpillés sur le territoire, l'instauration d'une dynamique de réseau ne peut se faire que de façon progressive. L'atelier du Musée du Verre de Blangy principalement dédié à la démonstration (production manuelle) de soufflage de verre, constitue un espace adapté et offre les ressources suffisantes pour initier cette dynamique, à travers :

- la mise en place d'un espace de ressources et d'information (ex : actualité de l'INMA, des Ateliers d'arts de France, et des partenaires régionaux, documentation sur les structures de formation, les cursus, les débouchés, etc.)
- l'organisation de temps de rencontre et de formation à destination des professionnels : participation aux temps forts nationaux et régionaux, journées thématiques, conférences, stages (ex : gestion, comptabilité, communication, etc.)

Une fois structuré, et c'est l'objet du Forum du Verre, ce réseau pourra renforcer ses activités et son impact en s'appuyant sur de nouveaux moyens de production (semi-automatique, notamment) et de diffusion (création et pratiques artistiques, notamment).

### → Sensibilisation des professionnels et des acteurs de la vie éducative en s'investissant dans les Comités Locaux Ecoles-Entreprise

Pour développer les relations entre les établissements scolaires et les entreprises, des Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) ont été mis en place dans les Bassins d'Education et de Formation des Académies (Bassin Dieppe-Caux-Bray-Bresle, en l'occurrence). **Leur objectif est de créer un lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre l'Education nationale et les représentants du tissu économique local.**

Il s'agit d'un « outil » qui permet à ses membres de trouver des réponses à des problématiques de formation, d'orientation ou d'emploi. Le CLEE peut également avoir une approche sociétale en fonction des spécificités de son territoire et des orientations définies par les parties prenantes. Aujourd'hui, l'expérience montre que l'existence des CLEE a facilité, entre autres, la mise en place de nombreuses actions dans l'intérêt des jeunes quel que soit leur statut (élèves, apprentis, enfants en difficulté scolaire...) ou des moins jeunes (stagiaires en formation continue).

### Les Missions des Comités Locaux Ecoles- Entreprises

Le CLEE établit des liens essentiels entre les établissements scolaires et les entreprises. Il met en œuvre des actions essentiellement orientées vers :

- La relation formation/emploi
  - connaissance du tissu économique local,
  - visites d'entreprises locales,
  - visites d'établissements par les chefs d'entreprise,
  - recueil des besoins en qualification et des métiers émergents (enquête, etc.)
- L'information et l'orientation sur la formation et la promotion des métiers :
  - organisation de forums des métiers,
  - visites d'entreprises,
  - intervention de professionnels dans les collèges,
  - information sur les métiers en déficit d'image (métiers de bouche, de l'hôtellerie, du bâtiment...)
- L'organisation et la mise en œuvre des formations en alternance et continues :
  - accueil des stagiaires,
  - visites d'entreprises par les professeurs principaux de collège,
  - gestion de stages pour les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL)
- Une réponse aux besoins de formation continue des entreprises :
  - recueil des besoins en formation continue des entreprises,
  - présentation des métiers en pénurie de main d'œuvre,
  - évaluation des besoins de formation continue,
  - mises en place de modules de formation
- Des initiatives innovantes :
  - création de sites Intranet ou Internet,
  - échanges, partenariats, séminaires,
  - coopérations technologiques et réalisation de projets industriels
- La constitution et la pérennisation d'un réseau de partenariats :
  - mise en œuvre des conventions de partenariat signées entre le Rectorat et différentes branches professionnelles ou grandes entreprises.

Les comités locaux école-entreprise sont composés d'acteurs représentatifs de l'ensemble des entités qui ont à traiter de l'orientation, de la formation et de l'insertion. L'animateur libre d'organiser la participation de tel ou tel acteur à son CLEE peut toutefois prendre appui sur les lycées et les collèges, les Centres d'Information et d'Orientation (CIO), les dispositifs d'accueil locaux insertion (DALI), les animateurs de bassin, les parents d'élèves, les GRETA, l'agence locale pour l'emploi (ALE), les maisons de l'emploi et de la formation (MEF), les animateurs des plateformes technologiques, les représentants de la mission égalité des chances, les Chambres consulaires, les branches professionnelles, les organismes d'employeurs et de salariés, l'association AJ2E ainsi que tout chef d'une entreprise locale relevant du CLEE.

*Source Académie d'Amiens*

## Education artistique et culturelle

### ➔ Proposer des activités en temps périscolaire, susciter des projets en temps scolaire

En se rapprochant des partenaires académiques (IEN, CDDP, etc.), l'agent en charge des publics définira les activités pédagogiques proposées par le Centre d'interprétation. Il veillera notamment à l'inscription des actions dans le Schéma départemental de développement culturel (collège) de la Somme et de la Mission éducation artistique et culturelle de Seine-Maritime (thématique 2011-2012 : « Parfums d'ailleurs »).

Outre la programmation de visites (collections et thèmes spécifiques) et la mise en place d'ateliers par tranche d'âge (du primaire au lycée), le Centre peut constituer une ressource auprès des équipes pédagogiques du territoire (mise à disposition de mallettes pédagogiques, accompagnement de projet scolaires, etc.). Dans son champ thématique (histoire et patrimoines verriers, mais aussi science et techniques associées), il peut assurer l'interface entre les dispositifs académiques (formation des enseignants et médiateurs culturels, classes Histoire des arts, ressources pour les projets culturels d'établissements ou de classe, etc.), et les acteurs locaux de la vie éducative<sup>3</sup>.



A Gauche : visite de la collection permanente et découverte des techniques verrières contemporaines pour les maternelles  
A Droite : Atelier 11-15 ans, Sculpture « Constructions abstraites », Musée du Verre de Sars-Poterie. ©MAV Sars-Poterie

<sup>3</sup> A l'heure actuelle, les Villes d'Eu et de Criel-sur-Mer disposent d'un Contrat Educatif Local.

## 1.4. Coûts d'Investissement

### Exposition permanente du Centre d'interprétation : refonte des espaces muséographiques

	Quantité	Ratio	Total global HT
Travaux d'aménagements et muséographie	500m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	750 000 €
Total HT			750 000 €
<b>Total TDC*</b>			<b>1 050 000€</b>

### Aménagement des parcours d'interprétation

	Quantité d'unité	Ration/ Prix à l'unité	Total global HT
Aménagements -remise en état -création de boucles	70km 50 km	50€/km 700€/km	5000 € 35000 €
Mobilier -Tables d'interprétation -Panneaux information/orientation	3 20	10 000 € 5 000€	30 000€ 100 000€
Total HT			170 000 €
<b>Total TDC*</b>			<b>215 000 €</b>

**→ Total TDC\* : 1 265 000 €**

\*Détail frais divers, AMO, Honoraires, études, TVA 19,6%, etc.

## 1.4. Coûts de fonctionnement

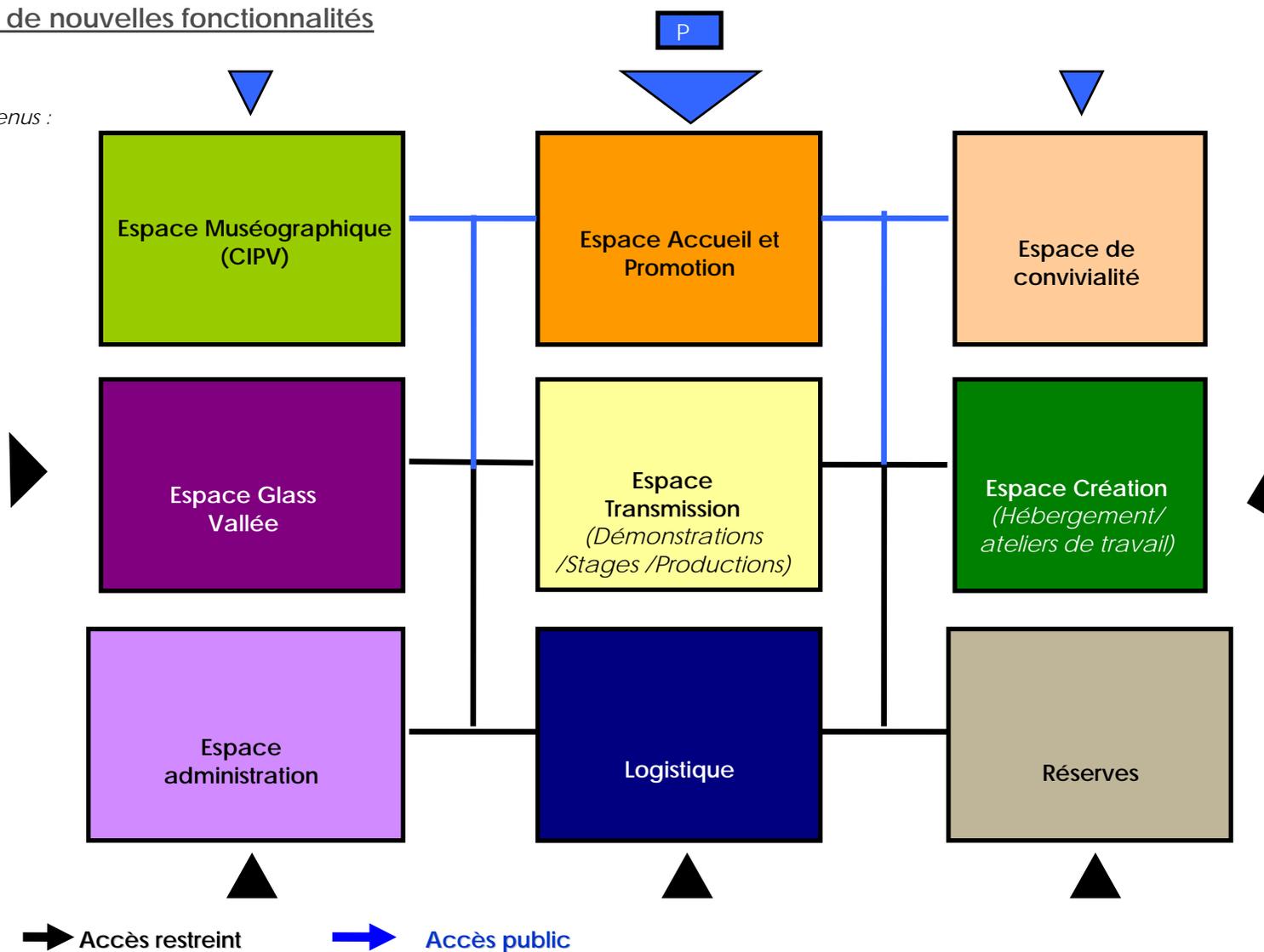
<b>CHARGES SALARIALES ANNUELLES[1]</b>	<b>102 600€</b>
Responsable scientifique (base 3500€ brut - ETP)	42 000 €
Chargé de mission (2 200€ brut - ETP)	26 400 €
Charges salariales	34 200 €
<b>COUTS DE GESTION</b>	<b>30 000 €</b>
Achat de matériel, boutique, éditions	30 000€
<b>COUT DE FONCTIONNEMENT LIES AUX ACTIVITES</b>	<b>110 000 €</b>
Communication et promotion	30 000€
Frais divers liés aux animations et aux expositions temporaires	70 000 €
Déplacements	7 000€
<b>TOTAL DEPENSES en €</b>	<b>235 600€</b>

*\*On ne compte pas ici les coûts de maintenance des bâtiments, actuellement assumés par les collectivités correspondantes, ni la rémunération des salariés associatifs ou municipaux qui participeront au fonctionnement du centre (entretien, accueil, médiation, ateliers).*

## 2. Etape 2 : Le Forum du Verre

### 2.1. La mise en place de nouvelles fonctionnalités

Pour la description des contenus :  
Cf Phase 2, p.27 à 32)



Etude portant sur la réhabilitation et la valorisation du patrimoine verrier du Pays de Bresle-Yères  
 Syndicat Mixte du Pays Interrégional de Bresle Yères  
 Phase 3 - Juillet 2012

## 2.2. Approche des coûts d'investissement

→ **Scénario 1** : l'EPFN est toujours en attente qu'une collectivité se prononce pour le portage de la friche de Nesle-Normandeuse. La démarche débutera par une étude de faisabilité (estimée à 80 000€ et financée à 50% par l'EPFN et ses partenaires) afin d'établir un diagnostic et un chiffrage précis des coûts d'investissement.

→ **Scénario 2 (Création du Forum sans réhabilitation de friche)**: Indépendamment des coûts de réhabilitation du site de Nesle-Normandeuse, on peut évaluer une enveloppe prévisionnelle d'investissement tenant compte des besoins en espace des différentes fonctions identifiées, pour une surface bâtie d'environ 1 700 m<sup>2</sup>. Dans ce cas de figure, l'implantation du Forum sur le site du Manoir du Fontaine apparaît comme la solution la plus opportune. En l'occurrence, il s'agirait de faire du musée du verre l'antenne principale du Centre d'interprétation, par conséquent de redéfinir et d'étendre son parcours muséographique dans ce sens, tout en améliorant celui du Musée des Traditions Verrières, selon les coûts estimés plus haut.

	Superficie	Ratio	Total global HT
Espace accueil /promotion	50m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	75 000€
<i>Espace Muséographique</i>	<i>Cf supra</i>	<i>Cf supra</i>	<i>Cf Supra</i>
Espace de convivialité	100m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	150 000€
Espace Glass Vallée	200m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	300 000€
Espace Résidence	150m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	225 000€
Espace Ateliers	500m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	750 000€
Espace logistique/réserves	150m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	225 000€
Espace administration	50m <sup>2</sup>	1500 €/m <sup>2</sup>	75 000€
Abords/Paysagement	1000m <sup>2</sup>	200 €/ m <sup>2</sup>	200 000 €
Total HT			2 000 000€

**Total Phase 2 (Aménagement des nouvelles fonctionnalités du Forum) TDC\* : 2 800 000 €**

**Total Phase 1 (Muséographie) et 2 (Aménagement du Forum) TDC\* : 3 850 000 €**

\*Détail frais divers, AMO, Honoraires, études, TVA 19,6%, etc.

## 2.3. Approche du mode de fonctionnement

### Premières estimations de fréquentation des espaces culturels

Afin d'évaluer le montant des ressources propres au Musée, il est nécessaire de poser quelques hypothèses en termes de fréquentation. Pour une **fréquentation prévisionnelle minimale** de 20 000 visiteurs par an, à l'ouverture du Centre d'Interprétation, puis entre 35 000 et 40 000 visiteurs à la mise en place des nouvelles fonctionnalités du Forum, l'estimation suivante est basée sur les habitudes de fréquentation et de consommation observées sur le territoire ainsi que dans les équipements d'échelle et de thématique similaires.

Forum du Verre <i>Estimation de fréquentation</i>	
Ouverture (2016)	20 000
N+3	25 000
N+5	28 000
N+7	33 000
N+ 10 (2026)	35 000

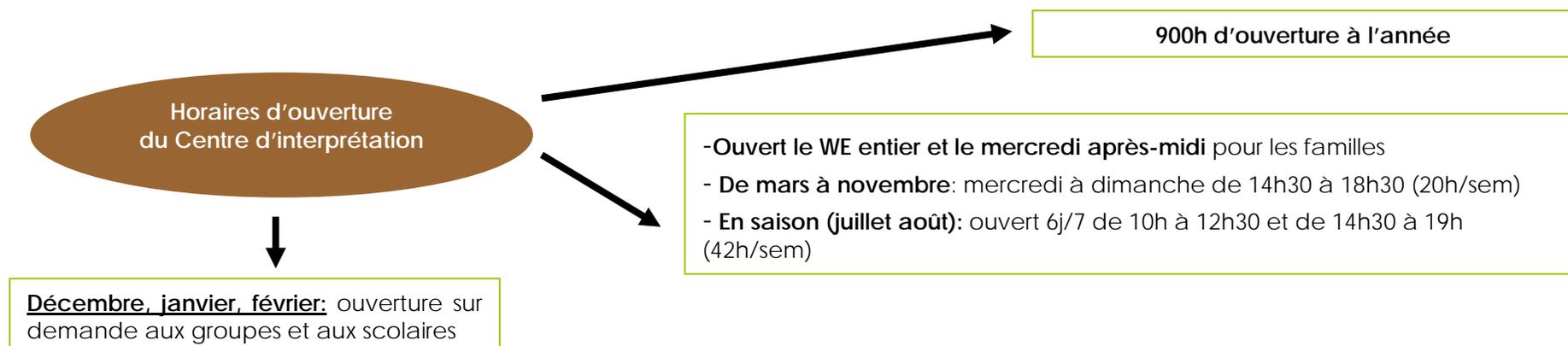


Intensification du programme d'activités/  
Intégration d'un réseau d'acteurs d'envergure internationale

#### → Repères:

- ✓ Territoire :(Musée du Verre : 10 000 visiteurs annuels - Château de Rambures : 32 000 – Chemin de Fer touristique de la Baie de Somme : 132 000
- ✓ Thématique : Meisenthal (40 000 visiteurs en 2011 augmentation de 250% en 10 ans)

## Horaires d'ouverture et politique tarifaire



ACCES AUX EXPOSITIONS	
Tarif plein	4 €
Tarif réduit / Groupes	3 €
Visites guidées	5 € / 4 €
Produit packagés	15 € / 10€
Pass Musées	6€ - 4,50 €
Forfait scolaires / par classe	10 €

Le développement progressif d'un réseau de partenaires culturels et commerciaux ainsi que d'un programme d'animations hors les murs, nécessitant pour certains un travail important de commercialisation par les Comités départementaux et Offices de tourisme, sont les clés de la viabilité économique du projet. A ce titre, la mise en place d'une offre packagée (Pass Musées, Entrée Forum, randonnées-découverte commentées, visite d'usine, ateliers, etc.) représente un levier essentiel en ce qui concerne, à la fois, la diversité des activités associées au Forum, et les retombées économiques souhaitées.

## Estimation des coûts de fonctionnement du Forum intégrant ses nouvelles fonctionnalités

### Dépenses

CHARGES SALARIALES ANNUELLES[1]	140 100€
Responsable scientifique (base 3500€ brut - ETP)	42 000 €
Charqé de mission (2 200€ brut - ETP)	26 400 €
Personnel d'accueil (saisonniers/ temps partiels mutualisés)	25 000 €
Charges salariales	46 700 €
<b>FONCTIONNEMENT ET MAINTENANCE DU BATIMENT *</b>	<b>75 000€</b>
<b>COUTS DE GESTION</b>	<b>20 000 €</b>
Achat de matériel, boutique, éditions	20 000€
<b>COUTS DE FONCTIONNEMENT LIES AUX ACTIVITES</b>	<b>230 000 €</b>
Communication et promotion	15 000€
Frais divers liés aux animations et aux expositions temporaires **	100 000 €
Déplacements	7 000€
Frais liés aux résidences (rémunération, défraiement, production...)	100 000 €
<b>TOTAL DEPENSES en €</b>	<b>457 100 €</b>

#### → Repères:

✓ Meisenthal : budget de fonctionnement estimé à 800 000€ (espaces culturels et ateliers de production gérés par la CC du Pays de Bitche (37 communes pour 25 000 habitants en 2012) et espaces de diffusion (salle de spectacle) par une association.

\*Fluides (eau, électricité, chauffage), télécommunications, et frais de maintenance du bâtiment et des abords (moyenne établie sur 30 ans, cycle de renouvellement à partir de la 5<sup>ème</sup> année).

\*\* Comprenant les animations scientifiques, culturelles, artistiques, ou de formation, rémunération commissaire d'exposition, artistes, intervenants etc.

## Recettes (à l'année d'ouverture du Forum)

Recettes propres	
Visite libre	29 700 €
Visites guidées	4 300 €
Entrées scolaires	1000€
Entrées groupes adultes	7 500€
<b>Total recettes fréquentation</b>	<b>42 500 €</b>
Ventes Produits/Pass	20 000€
Vente boutique	40 000€
<b>Total recettes propres</b>	<b>102 500 €</b>

*Hypothèse de répartition de la fréquentation par activité et par type de tarif (en %).*

Tarif	
Plein tarif (dont 10% visites guidées)	30%
Tarif réduit (dont 10% visites guidées)	15%
Entrées groupes adultes	12.5%
Entrées groupes enfants payants	12,5%
Entrées groupes enfants gratuits	10%
Animations/entrées gratuites	20%
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>

➔ **Bénéfices Ateliers de production** (après rétrocessions/rémunérations versées aux artisans) : **8500 € \***

**Total : 111 000€**

**➔ A financer par les collectivités locales et partenaires privés: 346 100€ (soit 75%)**

\* Repères:

- ✓ Meisenthal : hausse de la production 850% en 10 ans (de 2000 items en 99 à 17 000 aujourd'hui/ prix moyens 12,5€). Les artisans sont salariés de la structure.
- ✓ A la Halle du Verre de Claret (pas d'ateliers de production), une rétrocession est versée aux artisans sur les ventes de la boutique.

## Recettes (à N+10)

→ **Objectif : atteindre 50% d'autofinancement \***

<b>Recettes propres</b>	
Visite libre	51 975 €
Visites guidées	7 350 €
entrées scolaires	1 750€
Entrées groupes adultes	13 125€
<b>Total recettes fréquentation</b>	<b>74 200 €</b>
Ventes Produits/Pass	40 000 €
Vente boutique	70 000€
<b>Total recettes propres</b>	<b>184 200 €</b>

→ **Bénéfice Ateliers de production** (après rétrocessions/rémunérations versées aux artisans) : **73 500 €**

**Total : 257 700€**

**→ A financer par les collectivités locales et partenaires privés : 249 400€**

\* Repères:

✓ Meisenthal : autofinancement à plus de 75% après une vingtaine d'années de fonctionnement)

### 3. Actions Complémentaires

#### Soutien aux initiatives privées

- ✓ **Projet Waltersperger** : le programme est toujours d'actualité mais fortement ralenti par le manque de fonds que l'entreprise peut lui allouer. L'opération nécessite le recrutement en interne (sécurité, propriété intellectuelle, etc.) d'une personne en charge des visites et de la promotion de l'offre auprès des opérateurs de tourisme. L'aboutissement du programme, **décisif pour le développement du tourisme industriel sur le territoire**, nécessite un engagement des pouvoirs publics et des collectivités, pour la commercialisation de l'offre d'une part, mais également pour les investissements requis par la requalification du bâti (embellissement, sécurité, accès, dessertes, abords, etc.) et l'aménagement de locaux pour l'accueil du public (boutique, espace scénographique).
- ✓ **Sensibilisation des propriétaires des usines en activités** : communication sur les aides publiques liées aux travaux d'entretien et d'embellissement sur les bâtiments MH ou d'intérêt patrimonial, aux retombées économiques directes et indirectes induites par la visite d'usine, etc. Editions de brochures, proposer un accompagnement technique et administratif des projets, interface avec les partenaires institutionnels concernés, etc.
- ✓ **Sensibilisation et implication des commerçants/artisans** : vente, expositions, journées thématiques, etc.

#### Valorisation du patrimoine architectural et paysager

- ✓ **Mise en place d'outils de gestion** : réflexion quant à la possibilité de mettre en place une **Charte paysagère**. Cette démarche permettrait d'appréhender finement l'impact de l'activité verrière sur les paysages urbains et naturels du territoire. Outre la préservation de la qualité paysagère et la prise en compte du petit patrimoine, lié ou non à l'histoire verrière du Pays, cette initiative constituerait un appui certain dans le cadre d'une candidature Pays d'art et d'histoire, dans la mesure où la vocation d'une telle charte est également de fournir aux élus communaux des outils techniques et stratégiques pour la révision ou la mise en place de documents d'urbanisme.

#### Renforcement du cadre partenarial par l'intégration de réseaux:

##### ✓ Nationaux:

- Candidature au label Pays d'art et d'histoire : en la matière les atouts du Pays tiennent autant à la diversité de ses patrimoines, qu'à son identité verrière marquant la cohérence géographique du territoire. Une candidature se prépare néanmoins sur le long terme et nécessite un important travail de sensibilisation et de concertation avec les élus locaux. Avec l'accompagnement technique et financier de l'Etat (50% du salaire de l'animateur de l'architecture et du patrimoine - cat.A - et 50% de la muséographie du Centre d'Interprétation), le label garantit le maintien d'un consensus sur les projets et instaure, en cela, une véritable dynamique de cohésion.



##### ✓ Internationaux:

-Participation aux grandes manifestations internationales, production d'expositions itinérantes, co-production d'expositions avec les structures de thématique similaire sur le territoire européen.

## Renforcement de l'offre de formation

### → Les Pôles de ressource Glass Vallée /« Métiers d'art »

- ✓Instaurer des temps de rencontres favorisant l'échange d'information et d'expérience entre les professionnels (journées d'études, conférences, tables rondes, etc.)
- ✓Proposition de Stages/ Journées de formation aux professionnels du territoire (recours à des intervenants extérieurs), en fonction des besoins formulés. Ex:
  - Gestion / Communication / Marketing
  - Recherche et Innovation
  - Produits et Techniques



### →Création de nouvelles formations : production manuelle / semi-automatique

- ✓Proposition et construction d'une nouvelle offre de formation liée au travail du Verre à Chaud au Lycée Anguier/Atelier Musée Blangy/Waltersperger
- ✓Exigence de qualité, adaptée au critère d'obtention du Titre de « Maître d'art »
- ✓ Soutenir les besoins identifiés par la Glass Vallée pour la production industrielle



Lycée Anguier, Eu

## Renforcement de l'offre touristique

### → Saisonnière : « La Ligne des Verriers »

Coûts de location et contraintes importantes sur les voies de circulation publiques : privilégier un fonctionnement ponctuel accompagnant un événementiel d'envergure ou durant le pic de fréquentation touristique en haute saison garantissant un retour sur investissement.

✓ **Investissements:** aménagement (embellissement, accueil/information public) des anciennes gares/points d'arrêt (cf Charte Paysagère)

✓ **Fonctionnement:** paiement d'une redevance de location de train à l'unité au RFF



### → De Découverte Economique : promouvoir le tourisme de sites en activités

✓ Mise en place d'activités « hors les murs » (interventions établissement scolaires, d'enseignements supérieurs, CCSTI, etc.) en s'appuyant sur les Comités Locaux Ecole Entreprise (CLEE) et la participation aux temps forts régionaux et nationaux.

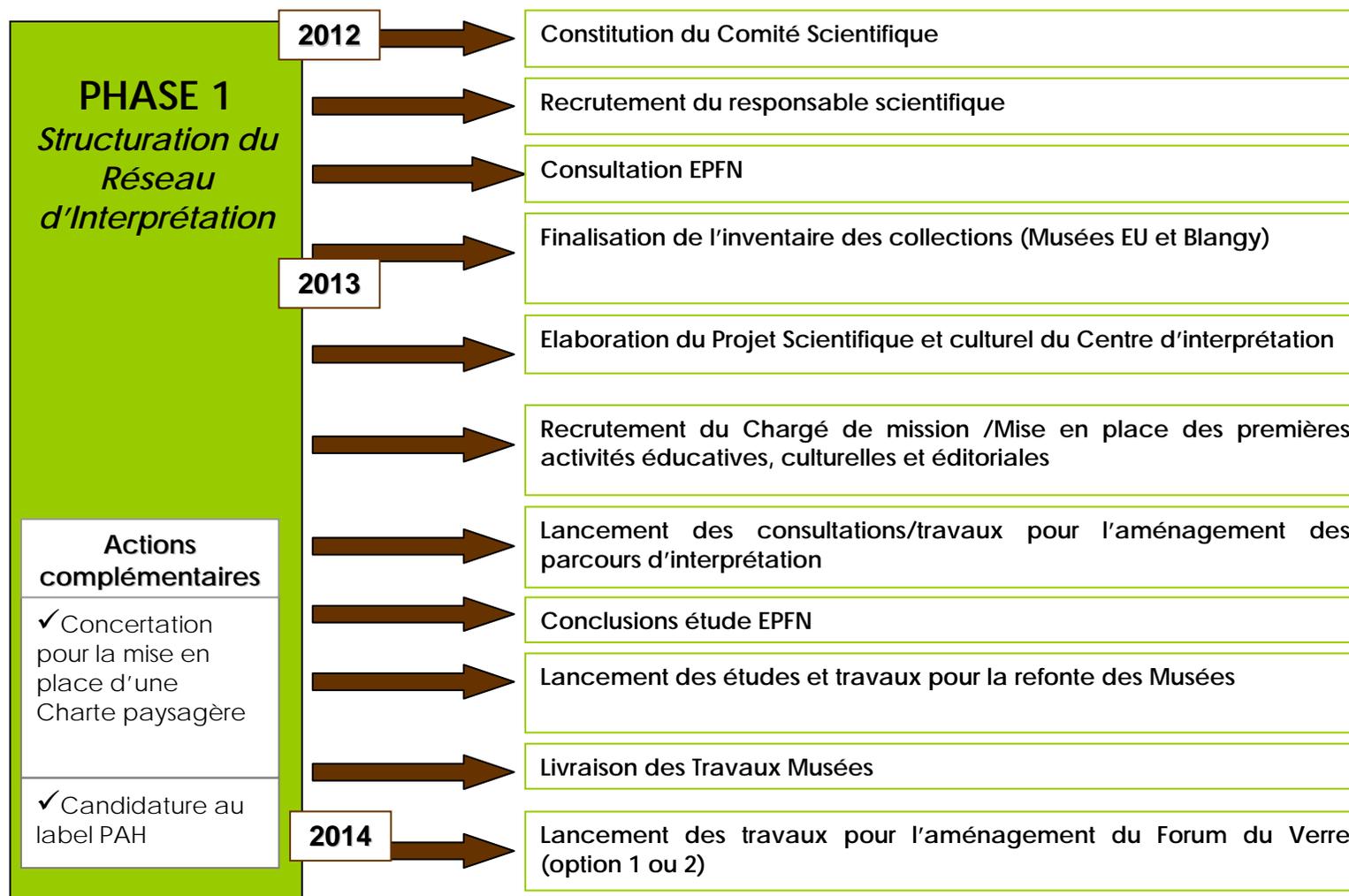
✓ Mise en place de produits avec les territoires limitrophes (Vimeu, Pays de Caux, Pays de Bray, etc.)

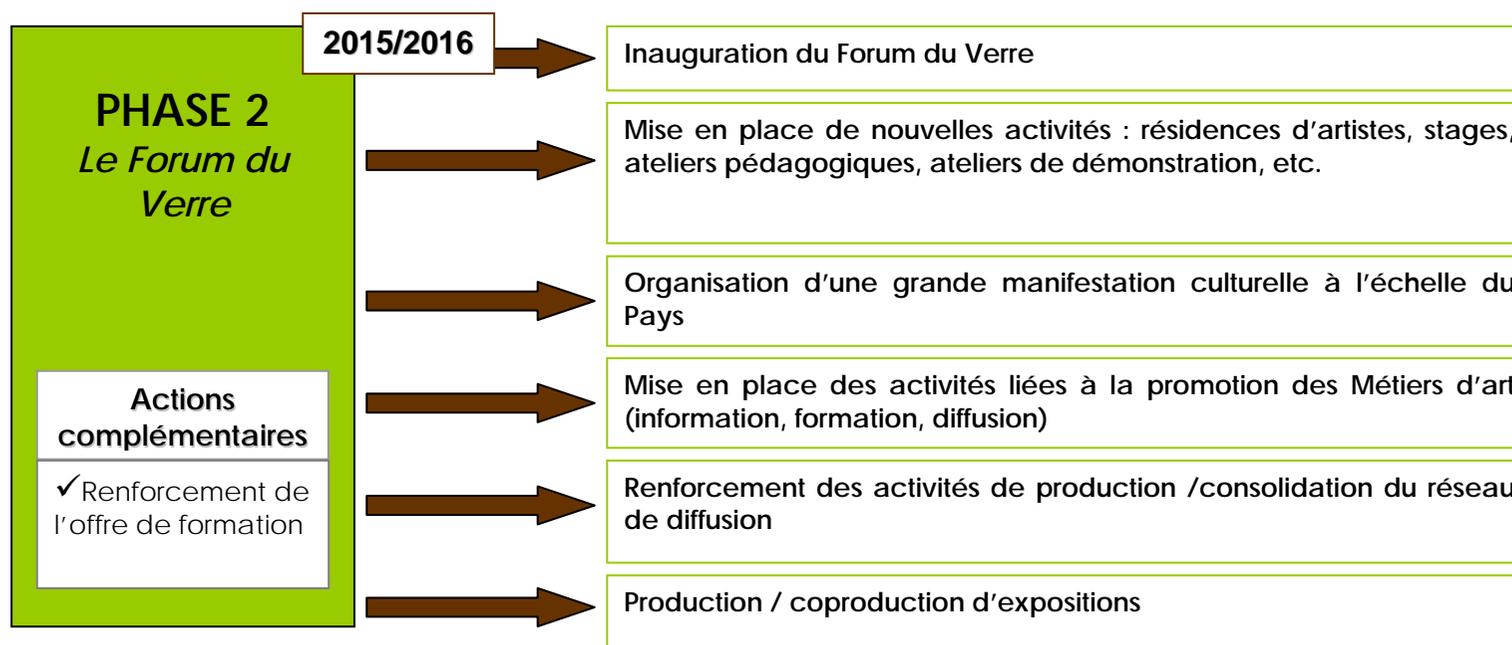
✓ Le soutien et l'aboutissement du projet Waltersperger doit pouvoir créer un effet d'entraînement sur le territoire pour développer l'offre de visites d'usines et permettre la mise en place de produits de tourisme d'affaire à plus grande échelle ( liens avec Cosmetic Valley, etc.).



Logo du dispositif de visite d'entreprises du Havre

## 4. Phasage des opérations





## CONCLUSION

La préservation et la mise en valeur de son patrimoine verrier représente pour le Pays Interrégional un levier majeur de son développement culturel, social et économique. Trait d'union entre les régions fréquentées de la Baie de Somme et de la Côte d'Albâtre, le territoire peut y puiser une spécificité et une originalité propres à attirer un large public.

En instaurant un dialogue constant entre les acteurs de la vie économique, éducative et culturelle, entre création contemporaine et savoir-faire du passé, le Pays pourra acquérir une notoriété fondée sur la qualité de son cadre de vie, la reconnaissance de son identité verrière, mais aussi de sa compétitivité.

Ainsi, à travers la mise en place d'un Centre d'Interprétation, il s'agit d'appréhender l'activité dans son cadre historique et géographique, en révélant les conditions de possibilité de son implantation et de son développement sur le secteur et la manière dont elle a façonné les paysages naturels, urbains et sociaux du territoire. A travers la création du Forum du Verre, il s'agit de soutenir l'ancrage, la visibilité et le devenir de la filière en conférant une vitrine aux activités de la Glass Vallée et un espace de ressources, de production et de promotion aux artisans d'art du territoire.

Dans cette perspective, la ressource principale du projet réside dans la **constellation des acteurs du territoire et dans la capacité du Pays à coordonner une action structurante**. C'est **le pari qu'un patrimoine, considéré comme un tout, peut et doit être valorisé en réseau**. Tous disposent d'un savoir-faire et d'une envie d'agir en faveur de leur territoire, aspirations qu'il faudra fédérer et mettre au service du projet, afin de garantir son développement et lui conférer la place qu'il mérite dans l'offre culturelle interrégionale et nationale.

# Annexes

## ANNEXE 1 : FICHE INVENTAIRE DE LA FRICHE DE NESLE-NORMANDEUSE SUR LA BASE DE DONNEES BASIAS DU MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément Titre 1 du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées" (Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001), la finalité de la base de données BASIAS est de conserver la mémoire des sites industriels et des activités de service pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. Cette base a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées forcément non exhaustives, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions foncières.

L'inventaire historique régional des sites industriels potentiellement pollués trouve sa justification dans **la loi du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la protection de l'environnement, qui fait notamment obligation de remise en état du site en cas d'arrêt définitif de l'exploitation et d'information sur l'état du site en cas de vente.**

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Mais précisons que le site qui nous intéresse n'est pas répertorié sur BASOL (base de données inventoriant les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

La grille de sélection proposée à l'issue de l'inventaire, permettant de trier les sites de façon sommaire à ce stade, constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs afin de répondre à des besoins spécifiques. Elle permet de répartir les sites dans les classes 2, 3, 4, 5b, 5a(e) et 5a(r), 6, 7, et 8, chacune définissant un ordre de priorité croissant, afin de distinguer ceux des sites sur lesquels un diagnostic initial pourrait être envisagé. Il faut retenir que ce classement donné à titre indicatif est réputé valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de cette grille ; tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement, peut donc faire modifier le classement du site.

La méthodologie de l'inventaire historique des sites industriels s'appuie principalement sur l'étude de sources documentaires. Les études complémentaires effectuées sur le terrain sont précisées à l'article 9 de la fiche présentée infra. **En l'occurrence, les substances utilisées pour l'activité de l'usine de Nesle-Normandeuse (Hydrocarbures de type Carburant) n'ont pas donné matière à déclencher une étude des sols, dans la mesure où le site se situe dans un ordre de priorité minimale.** Ces dernières sont néanmoins prévues dans le cadre des études préalables qui pourraient être menées par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (cf Dispositif de résorption des friches et modalités de portage, annexe 3).



Fiche détaillée : HNO7601781

### 1 - IDENTIFICATION DU SITE

**Indice départemental :** HNO7601781  
**Unité gestionnaire :** HNO  
**Créateur(s) de la fiche :** Jean-Pierre Gérard  
**Date de création de la fiche :** 04/09/1997  
**Nom(s) usuel(s) :** Verreries cristalleries de la bresle, ex verrerie de Nesle-Normandeuse  
**Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) :** NOUVELLES CRISTALLERIES DE NORMANDIE  
**Siège(s) social(aux) :** Blangy sur Bresle  
**Etat de connaissance :** Inventorié

### 2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

### 3 - LOCALISATION DU SITE

**Première adresse :** Gare, 8 place de la  
**Dernière adresse :** 8 Place de la Gare  
**Localisation :** BLANGY SUR BRESLE 2108 EST  
**Code INSEE :** 76460  
**Commune principale :** NESLE-NORMANDEUSE (76460)  
**Zone Lambert initiale :** Lambert I

<b>Projection :</b>	<b>L.Zone (centroïde)</b>	<b>L2e (centroïde)</b>	<b>L93 (centroïde)</b>	<b>L2e (adresse)</b>
<b>X (m) :</b>	552440	552369	604704	
<b>Y (m) :</b>	246340	2546688	6980361	

**Précision X,Y (m) :**

**Altitude :** 61

**Précision Z (m) :**

**Carte géologique :** GAMACHES **Numéro :** 0044 **Huitième :** 7

**Carte(s) et plan(s) consulté(s) :**

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
plan masse	1/200		Oui	
plan situation	1/1000		Oui	

#### 4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle	Précision
				B	416p	

**Nombre de propriétaires actuels :** ?

#### 5 - ACTIVITÉ(S)

**Etat d'occupation du site :** En activité

**Date première activité :** 01/01/1884

**Historique de(s) l'activité(s) sur le site**

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1884		C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Autorisation	1er groupe			flaconnage
2	23/06/1970		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Autorisation	1er groupe			fuel (80 m3), propane (21,5 t ou 43 m3)

**Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site**

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	123	

**Exploitant(s)****Date de début d'exploitation**

01/01/1884

28/07/1924

**Date de fin d'exploitation****Nom de l'exploitant ou raison sociale**

Denin Albert

Genin Félix et Fils

**Commentaire(s) :**

verrerie cristalleries, avec DLI

**6 - UTILISATION ET PROJET(S)****Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :**

?

**Surface totale actuelle (ha) :**

0,5

**Surface bâtie actuelle (m2) :**

2500

**7 - ENVIRONNEMENT****9 - ETUDES ET ACTIONS**

Sélection des sites

Test de sélection des sites

Date de première étude connue

Nature de la décision

**10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS****11 - BIBLIOGRAPHIE****Source(s) d'information :**

AD7616WZ60913 / AD761701W14 / AD765M638

**Autre(s) source(s) :**

retour mairie vérification annuelle seine-maritime et contact sur place, tél 02 32 97 58 10

**12 - Synthèse historique****Synthèse :**

Fondée en 1884,  
 AP 28/07/1924 régularisation,  
 AP 23/06/1970 DLI aérien,  
 D 15/03/1982 extension DLI aérien de propane (+ 12,5 t),  
 rejets: eaux de refroidissement des moules dans les caniveaux, puis sur la partie du terrain où se fait la vidange des tisards ou absorbée par les mâchefers de l'usine, les déchets de verre sont mis en remblai avec les mâchefers sur le terrain.

## ANNEXE 2 : RECENSEMENT DES AIDES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

(Etat des dispositifs, juillet 2012 : sous réserve d'actualisation)

### CR Haute-Normandie

#### ▪ Accompagnement territorial du patrimoine

**Introduction :** Des territoires désireux d'entreprendre des opérations d'inventaire et de recensement des richesses patrimoniales peuvent bénéficier d'un soutien financier de la Région, afin de contribuer à l'émergence d'une identité patrimoniale portée à la connaissance et partagée avec les habitants du territoire considéré.

**Objectif :** Il s'agit d'accompagner les communes seules ou regroupées dans leurs démarches de recensement de leurs patrimoines dès lors que cette opération a été déclarée d'intérêt communautaire et figure dans le projet de territoire élaboré par le pays ou l'agglomération d'appartenance.

**Dispositif :** La Région participe aux dépenses liées à la réalisation d'une opération d'inventaire nécessitant la mobilisation des moyens humains et techniques correspondants et prévoyant le contrôle scientifique et technique du service régional de l'inventaire et du patrimoine, chargé de l'Inventaire général du Patrimoine culturel.

**Bénéficiaires :** Les collectivités territoriales seules ou regroupées au sein d'une communauté de communes, d'un pays ou d'une agglomération, ayant fait du patrimoine, depuis sa connaissance à sa valorisation, une priorité inscrite dans les contrats de territoires.

➔ Le soutien régional intervient sous la forme d'une subvention annuelle équivalant à 30% du montant total des dépenses subventionnables plafonné à 50 000 euros par an.

#### ▪ Sauvegarde et conservation des images du patrimoine

**Introduction :** Véritable mémoire du territoire, le fonds audiovisuel est essentiellement constitué de films amateurs, sur support pellicule, déposés au Pôle Image Haute-Normandie par des particuliers ou des professionnels.

**Objectif :** Assurer la pérennité des témoignages filmés par des amateurs ou des professionnels.

**Dispositif :** Recenser, archiver et numériser le plus important fonds amateur de la région. Conserver l'ensemble des films soutenus par le Fonds d'aide à la création et les productions pédagogiques internes au Pôle Image Haute-Normandie.

**Bénéficiaires :** Les réalisateurs et producteurs de documentaires professionnels, les artistes, les enseignants et les chercheurs.

#### ▪ Soutien aux manifestations culturelles à rayonnement régional et territorial

**Introduction :** La multiplicité et la diversité des festivals et des manifestations artistiques et culturelles illustrent la vitalité de la création en Haute-Normandie. Le dynamisme des acteurs locaux permet de réunir population locale et artistes autour d'événements de qualité.

**Objectif :** Favoriser la rencontre entre le public et les artistes en aidant les manifestations de rayonnement territorial et/ou régional dans les domaines du spectacle vivant (les musiques actuelles, ancienne, classique, contemporaine ou encore le théâtre, la danse, le conte, les arts du cirque et de la rue) mais aussi dans le domaine du livre et de la culture, des arts plastiques, de l'image et du cinéma.

**Dispositif** : Concernant les festivals de rayonnement territorial, l'aide régionale est conditionnée par : la formalisation d'un projet en lien avec l'offre culturelle du territoire, susceptible d'intéresser la population du territoire concerné, l'inscription au contrat de territoire et bénéficiant en conséquence de financements intercommunaux, l'implication d'artistes professionnels régionaux, le développement d'actions de sensibilisation des publics.

**Bénéficiaires** : Les acteurs régionaux et locaux (collectivités locales, associations...) qui sont porteurs d'un projet cohérent fondé sur une recherche d'exigence artistique offrant une programmation de qualité aux publics concernés (pays, agglomération ou région).

➔ Pour les festivals de rayonnement régional l'intervention régionale s'élève à 20% du budget de la manifestation. Elle est plafonnée à 50 000 euros. Pour les festivals de rayonnement territorial l'intervention régionale s'élève à 20% du budget de la manifestation. Elle est plafonnée à 15 000 euros.

#### ▪ Aide aux colloques et congrès scientifiques

**Domaine** : L'europe & l'international

**Introduction** : Pour promouvoir et valoriser la recherche haut-normande, la Région favorise la diffusion des travaux des laboratoires régionaux.

**Objectif** : Il s'agit de faire connaître et diffuser les travaux de recherche issus des laboratoires haut-normands auprès de la communauté scientifique internationale, des entreprises et du grand public.

**Dispositif** : Une aide peut être accordée aux organisateurs de colloques et congrès scientifiques se déroulant en région.

Les coûts éligibles sont ceux directement liés à la mise en place de la manifestation

- frais de préparation : une réunion du comité scientifique dans les 12 mois qui précèdent,
- déplacement et hébergement des invités présentant une communication,
- frais de personnel s'il est exclusivement recruté pour l'organisation,
- déplacements collectifs lors de la manifestation,
- location de salles équipées,
- restauration hors soirée de gala,
- frais de communication et de diffusion,
- publication des actes.

**Bénéficiaires** : Les établissements et organismes de recherche ainsi que les structures de transferts de technologie.

➔ La Région peut financer jusqu'à 20% du montant toutes taxes comprises du budget global de chaque manifestation. Le taux maximum d'intervention est de 20%, le plancher de 1 500 euros minimum de subvention est calculé à partir du bilan financier attesté par le comptable de l'établissement. Le plafond est de 10 000 euros de subvention. L'aide régionale pourra cependant être déplafonnée lors d'une manifestation dont l'ampleur est exceptionnelle. Les dépenses éligibles sont : frais de préparation : une réunion du comité scientifique dans les 12 mois qui précèdent, déplacement et hébergement des invités présentant une communication, déplacements collectifs lors de la manifestation, location de salles équipées, frais de personnel s'il est exclusivement recruté pour l'organisation, restauration hors soirée de gala, frais de communication, publication des actes.

➔ La Région peut subventionner trois types de colloques :

- Colloque international : le comité scientifique doit comprendre obligatoirement des chercheurs étrangers ; lors de la manifestation, un taux minimum (20%) de chercheurs étrangers doit pouvoir être constaté ; 30% des communications doivent être assurées par des chercheurs étrangers.
- Colloque en lien avec une thématique des 6 grands réseaux de recherche régionaux (cf rubrique du site internet de la Région : Recherche - Innovation / Grands réseaux de recherche)
- Colloques apportant une contribution spécifique régionale : la recevabilité de la demande sera analysée au cas par cas

### ▪ Aide aux manifestations touristiques

**Introduction :** Certaines manifestations, concourant à l'attractivité touristique du territoire, justifient un soutien public.

**Objectif :** Il s'agit de développer une offre touristique régionale autour de manifestations, accroître la fréquentation et valoriser les sites touristiques en proposant des manifestations de qualité, inciter le public touristique à rester plus longtemps et ainsi augmenter les nuitées.

**Dispositif :** Les opérations éligibles sont :

- les manifestations touristiques ponctuelles (hors festivals, musique, arts de la rue) se déroulant du 1er avril au 30 octobre, inscrites dans le cadre d'un contrat de pays ou d'agglomération ou ayant fait l'objet d'un avis favorable de ces structures. Le site retenu doit revêtir un intérêt touristique ;
- la programmation culturelle annuelle des sites touristiques labellisés NQT (hors festivals, musique, art de la rue) s'engageant dans une démarche de partenariat avec la Région.

Les dépenses éligibles retenues concernent les frais d'installation des expositions (transport des oeuvres, assurances), salaires, charges, décors, location matériel technique (son et lumière), frais de transport, hébergement, repas, frais de communication et de promotion (hors cocktail, catalogue), SACEM, SACD.

**Bénéficiaires :** Cette aide s'adresse à tous les maîtres d'ouvrage.

- ➔ Manifestations touristiques ponctuelles : l'aide régionale peut atteindre 20% du coût des dépenses éligibles, plafonnée soit à 6 000 €, soit à 7 000 € en fonction de la dynamique touristique appréciée au vu d'une grille de critères. Une seule aide par an et par bénéficiaire. Pour les manifestations ayant un rayonnement national, l'aide régionale sera appréciée au cas par cas.
- ➔ Sites touristiques possédant le label Normandie Qualité Tourisme : l'aide régionale se traduit par un financement de 30% des dépenses éligibles, plafonnée à 8 500 € dans le cadre d'une programmation culturelle annuelle et d'un partenariat renforcé avec la Région.

### ▪ Développement de politiques territoriales en matière de paysage

**Introduction :** Pour préserver la richesse des paysages et du patrimoine naturel Haut-normand tant en terme de biodiversité que d'espaces remarquables, la Région conduit une politique volontariste et diversifiée en la matière.

**Objectif :** Ce dispositif a pour but de conserver l'identité paysagère propre à chaque territoire, d'accompagner les politiques « paysage » développées dans le cadre des territoires (études, animation, communication).

**Dispositif :** La Région soutient la réalisation et l'animation de chartes paysagères.

**Bénéficiaires :** Les pays. Les agglomérations. Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande.

- ➔ Soutien financier à l'élaboration de la charte : taux maximal de subvention régionale : 50% du coût hors taxes, le montant des dépenses ouvrant droit à subvention est plafonné à 60 000 € HT.
- ➔ Soutien financier à la communication : prise en charge de supports de communication (plaquettes, CD Rom, site Internet...) au taux maximal de 50% de la dépense subventionnable, le montant ouvrant droit à subvention est plafonné à 20 000 euros HT par an.
- ➔ Dans le cas où le projet bénéficie d'autres aides publiques, la subvention régionale est calculée de telle sorte que l'ensemble des financements publics n'excède pas 80%.

#### ▪ Aide aux bâtiments locatifs pour les entreprises

**Domaine :** L'économie & l'emploi

Pour soutenir l'accueil d'entreprises sur l'ensemble du territoire, la Région accompagne les collectivités locales qui investissent en faveur d'une offre immobilière locative de qualité et concertée.

**Objectif :** Il s'agit pour les collectivités locales de favoriser l'implantation d'entreprises dans le domaine de l'industrie, des services aux entreprises et de l'artisanat de production, en mettant à leur disposition une offre locative complémentaire aux zones d'activités.

**Dispositif :** Le bâtiment devra accueillir plusieurs entreprises. A titre dérogatoire et dans les territoires fragilisés, l'aide pourra être attribuée pour un projet accueillant une seule entreprise. Le dispositif est également ouvert aux secteurs de l'artisanat et des services aux particuliers absents sur le territoire (hors commerce). Le soutien à ce type de projet fait l'objet au préalable d'une analyse sur les besoins des entreprises sur le territoire (locaux distincts de l'habitation, création, activité déficitaire constatée), réalisée par la Chambre des métiers ou toute autre structure compétente.

Le bâtiment intègre un effort environnemental.

Le bâtiment fait l'objet d'une location simple à l'entreprise et ne peut pas être vendu.

L'aide permet de diminuer le prix de revient du bâtiment pour la collectivité mais ne permet pas de soutenir un loyer à l'entreprise en dessous du prix du marché.

**Bénéficiaires :** Projet présenté par une commune, une SEM, une communauté de communes, une communauté d'agglomération ou un organisme consulaire dans le cadre d'un pays ou d'une agglomération.

➔ L'intervention régionale est de 15% uniquement sur les bâtiments respectant les critères de performance énergétique et intégrant 4 des critères de la démarche Haute Qualité Environnementale à un niveau performant ou très performant (éco-construction, éco-gestion dont énergie, confort, santé). Ce financement est plafonné à 305 000 € par projet. Dépôt du dossier à la Région ainsi qu'à l'Etat et au Département.

#### ▪ Soutien à la constitution de réseaux associatifs

**Introduction :** Dans le cadre de sa politique jeunesse et vie associative, la Région souhaite faciliter la permanence de réseaux associatifs.

**Objectif :** Participer au développement du tissu associatif régional en soutenant les têtes de réseaux dans leurs missions de représentation, de communication et d'information entre les associations adhérentes et les pouvoirs publics.

**Dispositif :** Le dispositif consiste à conventionner avec les têtes de réseaux sur leurs missions, nécessitant un travail préalable de définitions d'objectifs, de moyens, de critères d'évaluation permettant par la suite de dresser des bilans réguliers.

**Bénéficiaires :** L'ensemble des têtes de réseau reconnues sur le territoire régional.

➔ La Région intervient par la mise en place de conventions annuelles assorties d'un engagement financier plafonné à 15 000 euros. Des partenariats de cette nature sont mis en œuvre notamment avec le CRAJEP et la Ligue de l'enseignement de Haute-Normandie.

CR Picardie
-------------

- **Soutien aux structures culturelles de dimension régionale**

**Objectif(s) :**

Pour les scènes conventionnées, nationale(s) : mettre en œuvre un projet artistique déclinant plusieurs volets : création, diffusion, sensibilisation dans une logique d'élargissement et de formation des publics et de territorialisation vers le milieu rural et périurbain.

Pour les pôles artistiques : développer en tant que pôle artistique régional les missions suivantes : production et résidence, programmation et diffusion, transmission et accompagnement des parcours émergents, conseil et ingénierie, médiation, sensibilisation et formation.

Pour les agences régionales : développer principalement des missions de valorisation, de formation, d'observation et de structuration d'un secteur.

**Bénéficiaires :** L'ensemble des structures culturelles de dimension régionale, scènes conventionnées, scène nationale, pôles artistiques régionaux, orchestre régional, associations conventionnées ...).

**Montant et forme de l'intervention :** Subvention (ou dotation le cas échéant) pour le développement de projets culturels.

L'opportunité des financements attribués est conditionnée au respect des principes suivants : élaboration d'une convention d'objectifs avec les autres financeurs (Conseil Général et collectivité locale a minima) sur 3 ans renouvelable comprenant les modalités d'évaluation + convention financière annuelle précisant le programme d'activités, structures culturelles labellisées Etat/Région, ou labellisées Région, licence d'entrepreneur de spectacles pour les structures de spectacles vivants.

- **Partenariat culturel avec les territoires - Phase 1/2 - Aide au projet artistique et culturel de territoire**

**Objectif(s) :** Accompagner le développement des projets artistiques et culturels - Favoriser la structuration de l'offre culturelle en territoire- Elargir les publics et la qualifier les pratiques culturelles.

**Bénéficiaires :** Syndicats mixtes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale.(Pays ou à défaut un regroupement de communautés de communes).

**Montant et forme de l'intervention :** Subvention de fonctionnement pour la diffusion, la création et l'action culturelle (élargissement des publics, qualification des pratiques amateurs, travail avec des équipes artistiques, mise en réseau d'équipements culturels). Plafond de 38 000 €/an sur 60 mois maximum.

Un cofinancement minimum de 20% est demandé au Maître d'ouvrage.

**Instruction, décision et suivi :**

Le projet culturel global résulte du diagnostic établi en phase 1 (cf aide correspondante).Convention d'objectifs (création, diffusion, action culturelle) annuelle pendant 2 ans reconductible en convention triennale.

- **Partenariat culturel avec les territoires - Phase 2/2 - Aide à la création d'un poste de coordinateur culturel de territoire**

**Objectifs :** Permettre aux territoires d'acquérir les moyens de mettre en œuvre les orientations du projet s'appuyant sur le diagnostic,

Recruter et soutenir financièrement du personnel qualifié et expérimenté en conduite de projets culturels,

Coordonner et de faire progresser les projets culturels.

**Bénéficiaires :** Syndicats mixtes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale. (Pays ou à défaut un regroupement de communautés de communes).

**Montant et forme de l'intervention** : Le coordinateur est chargé de la mise œuvre du projet culturel découlant du diagnostic (phase 1).

Prise en charge financière du poste créé :

Plafond de 38 000 €/an sur 60 mois maximum. Cofinancement minimum de 20% par le Maître d'ouvrage.

**Instruction, décision et suivi** : Convention quinquennale et convention financière annuelle.

▪ **Soutien aux festivals à rayonnement régional et national**

Soutenir les festivals dont le rayonnement dépasse le lieu d'implantation et dont la programmation conjugue une exigence artistique et un travail significatif d'élargissement des publics.

**Bénéficiaires** : Collectivités territoriales ou associations.

**Montant et forme de l'intervention** : La participation du Conseil régional peut atteindre 20% maximum des dépenses de fonctionnement engagées par l'organisateur du festival. Une majoration de 5% maximum du montant de la subvention proposée par lieu décentralisé (autre département) peut être accordée, dans la limite de 25% du montant de la subvention proposée.

Ces majorations ne sont pas cumulables.

Instruction, décision et suivi :

**Projets éligibles** : Les festivals qui ont un rayonnement régional et le cas échéant national et qui participent de la structuration d'un domaine ou d'une singularité artistique. Les festivals doivent rechercher l'implication du tissu économique local, social et associatif dans la mise en œuvre de l'événement ainsi que la diversité des populations par la mise en place d'une politique tarifaire et d'une politique de relations avec les publics. La programmation doit présenter pour partie des artistes régionaux.

**Conditions de l'aide** :

Le festival doit avoir une durée minimum de quatre jours et se dérouler en Picardie. Le festival doit développer un projet artistique et culturel et avoir une direction artistique. La part du budget consacrée aux postes artistiques et aux actions envers les publics doit être importante. La somme des recettes propres et du partenariat privé doit représenter au minimum entre 10% et 20% du budget global de l'opération. Le festival doit présenter un dispositif d'évaluation des actions développées.

▪ **Soutien aux lieux intermédiaires**

**Objectifs** : Favoriser, dans les structures de proximité, la mise en œuvre et le développement d'un projet artistique déclinant plusieurs volets : création, diffusion, sensibilisation dans une logique d'élargissement et de formation des publics.

**Bénéficiaires** : Structures culturelles (lieux de diffusion et de création du spectacle vivant) territoriales ou associatives développant un projet artistique et culturel induisant un rapport renouvelé et effectif à la population du territoire dans lequel elles inscrivent leur action (hors scènes nationale et conventionnées).

**Montant et forme de l'intervention** :

Subvention de 20 000 € maximum.

L'opportunité des financements attribués est conditionnée au respect des principes suivants :

- structures cofinancées ayant mis en place un partenariat avec des collectivités territoriales,
- licence d'entrepreneur de spectacles.

**Instruction, décision et suivi** :

Convention d'objectifs avec les autres financeurs (conseil général et collectivité locale a minima) sur 3 ans renouvelable comprenant les modalités d'évaluation + convention financière annuelle précisant le programme d'activités.

▪ **Soutien aux résidences dans les territoires**

**Objectifs** : Favoriser la permanence artistique via la mise en place de résidences d'artistes en territoires, Permettre aux artistes professionnels de diffuser leurs travaux et de développer des liens avec la population,

Développer l'élaboration de projets qui sensibilisent les populations locales (relais, groupes constitués, associations locales, scolaires, etc.), Contribuer à un aménagement équilibré du territoire régional.

**Bénéficiaires :** **Compagnies** professionnelles de théâtre, de danse, de cirque, des arts de la rue et pluridisciplinaires, collectif d'artistes, constitués en association loi 1901.

**Montant et forme de l'intervention :** Subvention plafonnée à 50 000 € par an.

L'opportunité des financements attribués est conditionnée au respect des principes suivants : Définition d'un projet partenarial au moins 6 mois avant le démarrage du projet, Élaboration d'une convention d'objectifs avec l'ensemble des partenaires financiers, présence pérenne (3 ans) de l'équipe artistique dans un espace dédié du territoire, prise en charge de 10% minimum du coût total du projet par la collectivité de proximité, exercer une activité artistique en région et détenir une licence d'entrepreneur du spectacle. Possibilité de bonus (10% maximum de la subvention allouée) si l'une des conditions suivantes est remplie : circulation du projet entre les Régions partenaires : Nord-Pas-de-Calais, Wallonie Picarde, intervention sur les territoires déficitaires en matière d'offre culturelle, projet particulièrement innovant.

#### ▪ **Soutien à la structuration en réseau des acteurs culturels**

**Objectifs :** Soutenir les processus de coopération, de mutualisation entre les professionnels de la culture en Picardie qui œuvrent dans un même domaine artistique.

**Bénéficiaires :** Associations.

**Montant et forme de l'intervention :** Aide au fonctionnement pour une association chef de file dont le projet concourt à une réelle structuration soit d'un champ professionnel, soit d'une offre de formation et favorise la mutualisation des moyens. L'aide ne peut excéder 35 000 €.

Les projets doivent être portés par des structures de coopérations (associations) ou par une association désignée comme chef de file pour certains projets innovants. Aide non cumulable avec l'aide « Soutien aux structures culturelles de dimension régionale ».

#### ▪ **Résidences : Aide aux expérimentations et recherches culturelles**

**Objectifs :** Soutenir les artistes qui souhaitent mener un travail de recherche autour de plusieurs disciplines artistiques, Favoriser des espaces de recherche d'échanges pluridisciplinaires conduisant à de nouvelles formes de création.

**Bénéficiaires :** Les associations. Sont exclues de ce dispositif les structures bénéficiant du "soutien aux structures de dimension régionale".

**Montant et forme de l'intervention :** Subvention plafonnée à 15 000 €. Taux de financement régional maximal : 80% du coût du projet. La subvention porte sur les projets de recherche, d'expérimentation conjuguant des disciplines et des artistes d'horizons différents.

**Conditions de l'aide :**

Le porteur de projet doit associer deux autres partenaires minimum et mener une expérimentation et recherche utilisant deux genres artistiques, au minimum, Les porteurs de projets et les artistes concernés doivent être des professionnels,

Les porteurs de projets doivent à l'issue du projet présenter un compte rendu écrit comprenant : le planning de travail, la méthode de travail, les perspectives de recherche, les conclusions.

**Les dépenses éligibles :** rémunération des artistes, location de salle et de matériel, déplacements, achat de fournitures liés à la création.

#### ▪ **Association : Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI)**

**Objectifs :** Promouvoir auprès des jeunes le goût de la science et de la technologie, enjeu majeur des années à venir compte tenu des défis scientifiques qu'il convient de relever en matière de développement durable et de développement économique.

**Bénéficiaires :** Associations

**Montant et forme de l'intervention :** Subventions de fonctionnement général sur les associations.

Ce dispositif de subvention permet :

La diffusion de la CSTI auprès du grand public et des jeunes en particulier,

La création de grandes expositions itinérantes sur des problématiques correspondant à des enjeux majeurs comme « Energie – Climat »,

La création de pôles valorisant le patrimoine industriel tout en ouvrant sur des vitrines des pôles de compétitivité (Industrie Agro-ressources, Itrans, Up'tex, Agronomie...),

De supporter différentes manifestations telles la Fête de la Sciences, Exposciences, ...

A cet effet, plusieurs associations bénéficient d'un soutien de la Région en partenariat avec l'Etat, dont Ombelliscience Picardie, qui constitue la tête de réseau de l'ensemble des acteurs de la culture scientifique, technique et industrielle irrigant l'ensemble du territoire picard.

#### ■ **Information et numérisation des collections patrimoniales des bibliothèques, des archives et des musées picards**

**Objectifs :** Mettre en valeur le patrimoine régional afin de favoriser une large diffusion des collections patrimoniales - Soutenir les projets d'informatisation de numérisation des collections patrimoniales - Diffuser et valoriser des collections par l'internet dans une perspective de démocratisation de la culture.

**Bénéficiaires :** Les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, fondations et associations à but non lucratif.

**Montant et forme de l'intervention :** Subventions de fonctionnement et d'investissement pour la numérisation et la mise en réseau des collections publiques des musées et des bibliothèques. Parité Etat/Région, 35% chacun du coût total du projet (musées ou bibliothèques).

#### **Instruction, décision et suivi :**

L'instruction est assurée par la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil régional et les services de l'Etat.

Avis du Comité de pilotage régional Etat/Région et décision de l'octroi de l'aide par la Commission Permanente du Conseil régional après avis de la Commission IV.

(Répondre aux objectifs de la convention culturelle signée le 6 juillet 2007 entre l'État et la Région.)

Avis du Comité National du Plan de Numérisation des Musées et des Bibliothèques de France.

#### ■ **Aide à la publication**

**Objectifs :** Soutenir la publication d'ouvrages de littérature générale (romans, pièces de théâtre, essais, biographie, poésie), d'écritures contemporaines et des ouvrages d'histoire (hormis les monographies). Dynamiser la création éditoriale et littéraire dans la région. Faire connaître le patrimoine écrit régional.

**Bénéficiaires :** Associations, sociétés (SARL, SA).

**Montant et forme de l'intervention :** La nature de l'aide est sous forme de subvention. L'aide du Conseil régional ne peut excéder 30% du coût total du projet, plafonné à 8 000 €. Pour les entreprises, l'aide étant accordée dans le cadre du règlement CE 1998/2006 du 15 décembre 2006 relatif aux aides de minimis, l'entreprise doit donc fournir une déclaration sur les aides des minimis demandées ou reçues.

#### **Conditions d'octroi de l'aide :**

L'ouvrage ne doit pas être publié au moment de la demande d'aide. L'éditeur ou l'auteur doit être domicilié en Picardie ou bien l'ouvrage doit traiter d'un thème picard. L'éditeur doit être professionnel. L'auteur doit avoir été publié à compte d'éditeur. Les auteurs domiciliés en Picardie peuvent bénéficier d'une aide pour leur première publication. Les demandes de subvention faites dans ce cadre sont examinées par un Comité d'Experts chargés de donner un avis sur la qualité artistique et la faisabilité des projets.

## CG 76

- aide à la restauration des bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques,
- aide aux locaux à vocation culturelle (sous réserve – pour des activités concernant la diffusion et la pratique artistique),

- aide aux aménagements et équipements (sous réserve - pour des aménagements connexes du site),
- aide à la fluidité de l'information touristique et des services (panneaux d'interprétation, tables de lecture du paysage, etc.),
- aide au développement des voies douces (aide au plan de jalonnement, balisage et dépliants touristiques de circuits cyclotouristiques inscrits au PDESI niveau 2),
- aide aux loisirs sportifs de nature (sous réserve d'inscription de l'itinéraire au PDESI : aide à l'entretien, au balisage, à l'aménagement d'itinéraires de randonnée),
- aide à l'organisation de manifestations artistiques, littéraires et culturelles professionnelles.

**CG 80**

N.C

## ANNEXE 4 : DISPOSITIF DE RESORPTION DES FRICHES ET MODALITES DE PORTAGE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

### 1/ OBJECTIFS

Les objectifs de ce dispositif, qui s'inscrit résolument dans les principes du développement durable, sont de deux ordres :

- le traitement environnemental et paysager d'anciens sites d'activités qui n'ont trouvé aucun repreneur et qui nuisent à l'image de la région, à la qualité de l'environnement et/ou pénalisent son développement économique et urbain
- le renouvellement urbain qui permet en réutilisant d'anciens sites urbanisés de réaliser des économies d'équipements publics et de coût de fonctionnement urbain et qui se traduit à travers deux dimensions :
  - le traitement de la pollution des sites permettant leur affectation à un nouvel usage urbain
  - le recyclage foncier d'anciens sites d'activités afin d'y réaliser un nouveau cycle d'urbanisation offrant ainsi une alternative à l'étalement urbain et à la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

### 2/ DISPOSITIF

**A la demande d'une collectivité locale ou d'un établissement public, l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF Normandie) assure la maîtrise d'ouvrage d'études sur les possibilités et les conditions de réutilisation d'une friche d'activités, puis de travaux de réhabilitation permettant la résorption de la friche : démolitions, traitement de la pollution des sols en fonction des usages futurs, préverdissement, réhabilitation de l'enveloppe extérieure de bâtiments à préserver pouvant être réutilisés.**

**Les études** visant à proposer des scénarii d'aménagement sont financées à 50% par la collectivité concernée et à 50% par l'EPF Normandie et le Conseil Régional.

**Les travaux** de réhabilitation et les études techniques et financières permettant de définir le contenu de ces travaux sont financés comme suit :

HAUTE NORMANDIE	BASSE NORMANDIE
-----------------	-----------------

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région : 25% du coût TTC de l'intervention <b>dans le cadre des contrats de territoire</b>, par versement à l'EPF Normandie</li> <li>• Solde réparti à part égale entre la collectivité concernée et l'EPF Normandie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Région : 1/3 du coût HT de l'intervention, par versement à l'EPF Normandie</li> <li>• Solde réparti à part égale entre la collectivité concernée et l'EPF Normandie</li> </ul> |
|--|---|

En matière de TVA, l'application du dispositif s'effectue de manière à ce que les partenaires du dispositif n'aient pas à supporter le coût final de la TVA lorsque l'opération réalisée le permet.

Les conventions passées entre l'EPF Normandie et les collectivités bénéficiaires des interventions limitent l'apport financier définitif de ces dernières à 30 % du coût TTC après mobilisation des financements du Conseil Régional .

Le concours des crédits européens (FEDER) est également envisagé dans le co-financement, en fonction des finalités de chaque opération et au regard des objectifs définis dans le Programme Opérationnel Régional.

### 3/ CONDITIONS

- Le dispositif n'est mobilisable que lorsque le recyclage foncier de l'espace délaissé ne peut se réaliser spontanément du fait de l'impossibilité de compenser les coûts de remise en état du foncier par des recettes de charges foncières.
- La vocation future du site à traiter au titre de la résorption des friches doit être connue, crédible et validée par le partenariat. Une étude peut être conduite et co-financée à cette fin, permettant de tracer les grandes lignes de l'opération envisagée et de définir le devenir des terrains (et éventuellement de tout ou partie des bâtiments), au moins à titre provisoire, sans qu'il y ait d'exclusive sur la nature de la nouvelle utilisation.
- Le dispositif est prioritairement ciblé sur des opérations s'inscrivant dans les orientations des contrats territoriaux (contrat d'agglomération ou de pays). La priorité est donnée :
  - o aux opérations lourdes de restructuration urbaine nécessitant une forte implication des pouvoirs publics
  - o aux opérations consistant à permettre la réutilisation d'anciens sites d'activités situés en milieu urbain pour la création de

nouveaux quartiers offrant une mixité de fonctions urbaines et une diversification de l'offre de logements.

#### 4/ MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- La collectivité saisit l'EPF Normandie de son projet de résorption de friche
- L'EPF Normandie procède à l'instruction du dossier et recueille l'avis du Comité Technique Foncier Régional associant les co-financeurs (Région, EPF Normandie)
- Les instances délibérantes des co-financeurs, Région, collectivités locales ainsi que le conseil d'administration de l'EPF Normandie valident l'intervention
- Une convention d'intervention est signée entre la collectivité et l'EPF Normandie, décrivant les études et/ou les travaux pris en charge
- En tant que de besoin et en accord avec la collectivité, un bureau d'étude spécialisé propose, sous la maîtrise d'ouvrage de l'EPF Normandie mais dans le cadre d'un co-pilotage collectivité/EPF Normandie, un programme de réutilisation et/ou met au point un projet opérationnel
- L'EPF Normandie assure la maîtrise d'ouvrage des travaux dans le respect des règles du code des marchés publics et appelle auprès des co-financeurs les fonds nécessaires au financement de l'intervention
- Les ouvrages sont remis à la collectivité ou à l'aménageur qu'elle désigne afin de poursuivre l'opération d'aménagement qui pourra comporter à ce stade, la réalisation de travaux de VRD ou d'aménagement intérieur de bâtiments et la commercialisation de terrains à bâtir ou d'immeubles.

#### 5/ CONTACT

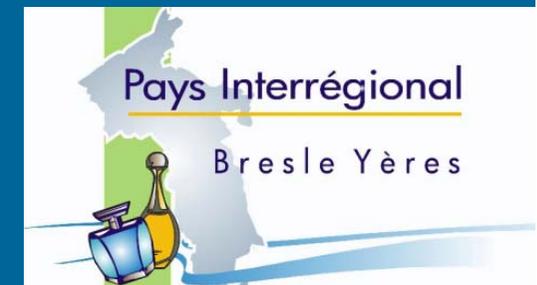
EPF Normandie, Direction Aménagement et Travaux

## ANNEXE 5 : TABLEAU DE BORD ET FICHES-ACTIONS



Etude portant sur la réhabilitation et la  
valorisation du patrimoine verrier du Pays  
interrégional de Bresle Yères

Tableau de Bord et Fiches-Actions



# Schéma Stratégique

6

**Renforcer la visibilité du territoire à l'échelle nationale et internationale**

5

**Assurer une présence artistique sur le territoire**

4

**Equilibrer le maillage culturel et touristique du territoire**

**Axe Développement culturel et touristique**



3

**Promouvoir le tourisme de découverte économique**

2

**Favoriser la transmission des savoir-faire**

1

**Préserver et valoriser le patrimoine industriel bâti du territoire**

**Axe Réhabilitation et valorisation du Patrimoine industriel**



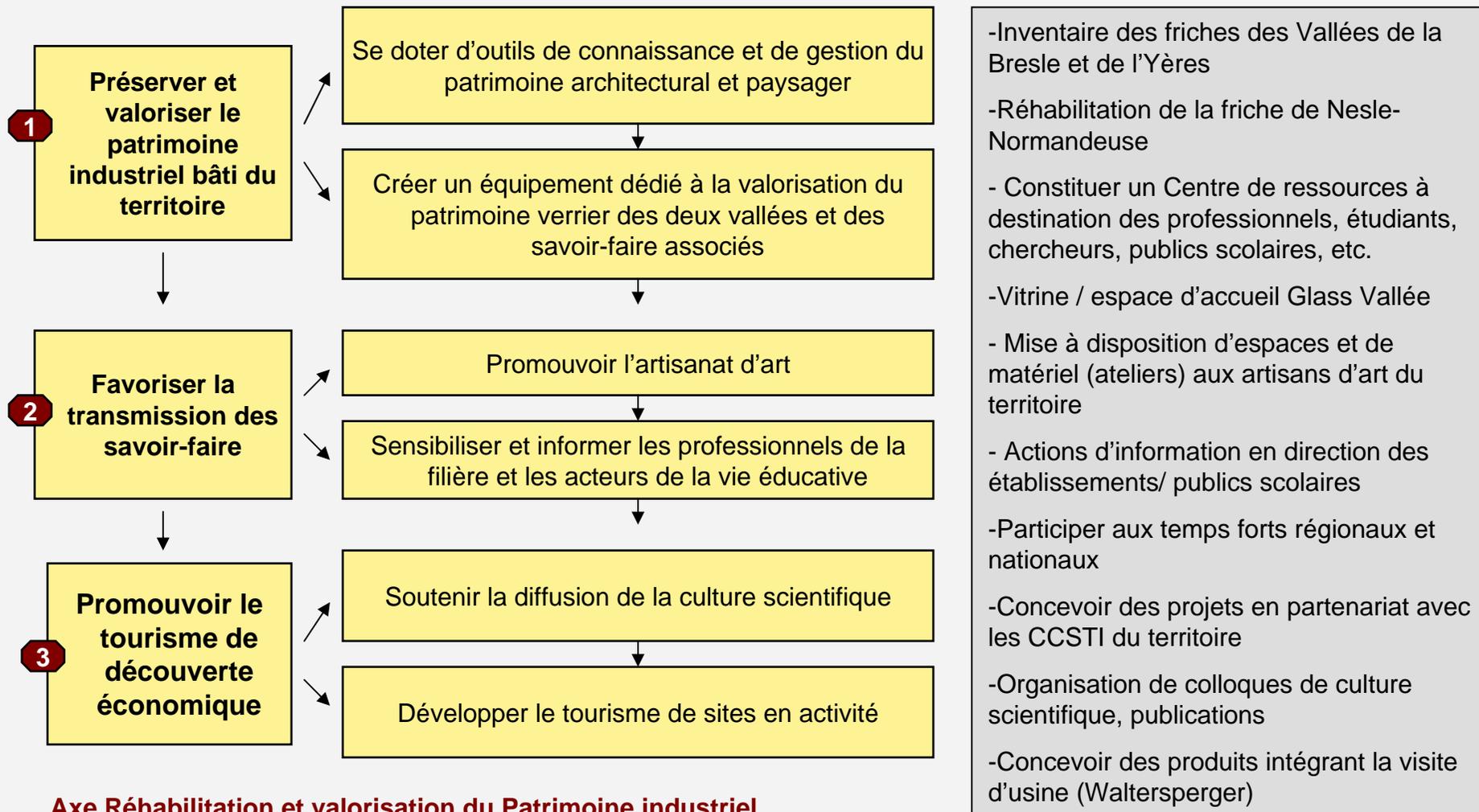
**Partager un regard commun sur le territoire et maintenir un consensus sur les projets**

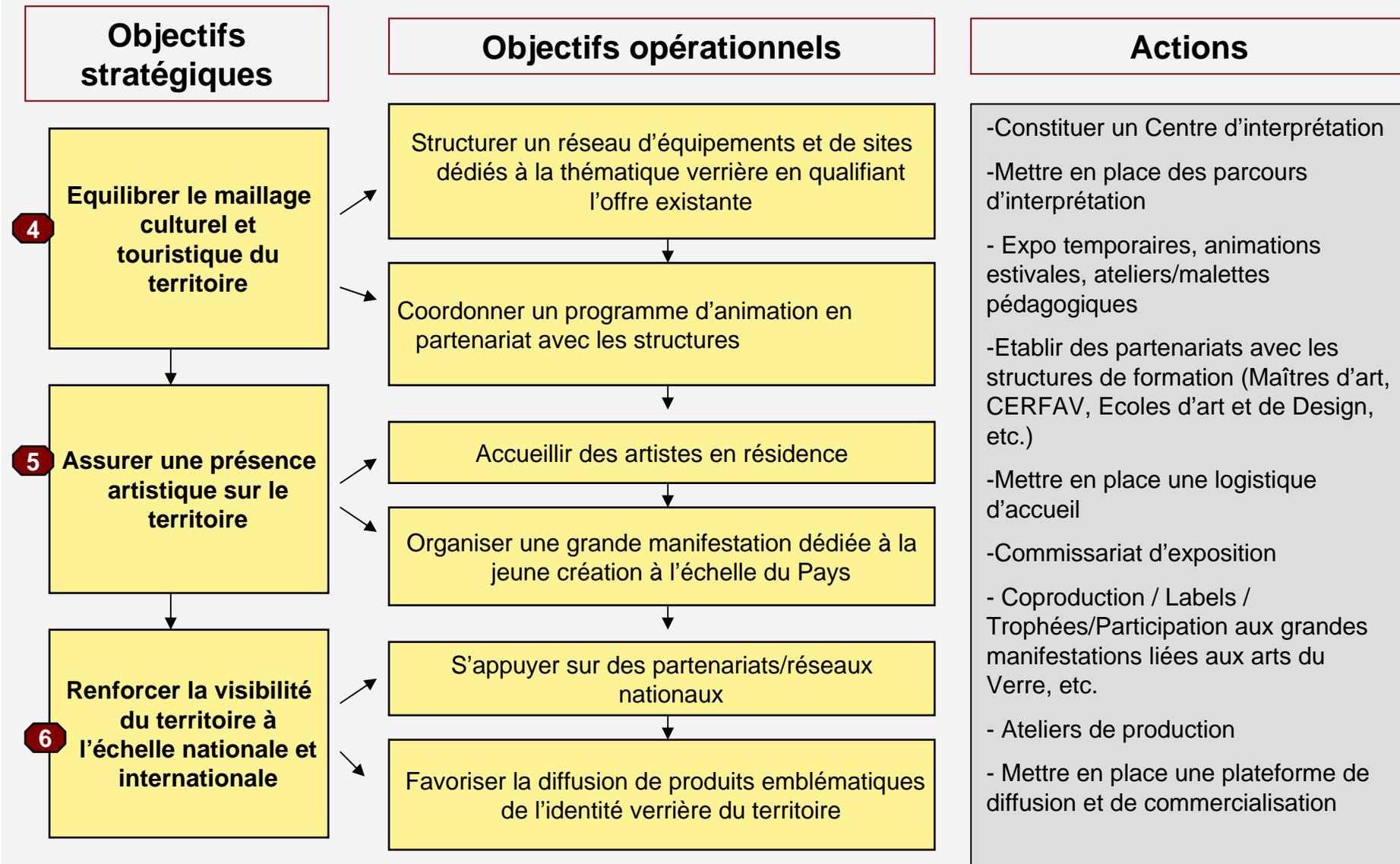
**Gouvernance**

### Objectifs stratégiques

### Objectifs opérationnels

### Actions





### Axe Développement culturel et touristique

Axe  
Réhabilitation et valorisation du  
Patrimoine industriel

## Fiche-Action n° 1

### Objectif

**Créer un équipement dédié à la valorisation du patrimoine verrier des deux vallées et des savoir-faire associés**

### Actions proposées

Lancer une étude de faisabilité pour la réhabilitation et le portage de la friche de Nesle-Normandeuse par l'EPFN

Créer un « Forum du Verre », un équipement d'intérêt intercommunautaire regroupant des fonctions culturelles, scientifiques, touristiques et d'activité économique

Conférer une Vitrine / espace d'accueil à la Glass Vallée

### Moyens

#### Partenariats

Fonds Régional des Friches: CR Haute-Normandie / EPF Normandie

CG 76, Seine-Maritime Expansion

Etat: (DRAC Haute-Normandie, ADEME (Dépollution), etc.)

Partenaires locaux: Glass Vallée, CAUE 76, Musées du verre et des Traditions Verrières, Association du Manoir de Fontaine, etc.

### Calendrier

urgence

## Fiche-Action n° 2

### Objectif

**Se doter d'outils de connaissance et de gestion du patrimoine architectural et paysager**

### Actions proposées

Inventaire des friches des Vallées de la Bresle et de l'Yères

Sensibiliser les propriétaires des sites en activité: communiquer sur les avantages liés à la réalisation de travaux ou à la protection MH d'un site/édifice (subventions, déductions fiscales, aides à la réhabilitation, etc.).

Soutenir l'enrichissement et la diffusion de la base de données (histoire du flaconnage de luxe en Vallée de la Bresle) constituée par la Glass Vallée

### Moyens

#### Partenariats

CR Haute-Normandie (Inventaire + base de données + Charte paysagère)

EPF Normandie (Fonds Régional des Friches)

CR Picardie ( base de données)

Partenaires locaux: Glass Vallée, CAUE 76, Fondation du Patrimoine, Musées du verre et des traditions verrières, Association du Manoir de Fontaine, etc.

### Calendrier

## Fiche-Action n° 3

Objectif

**Promouvoir l'artisanat d'art**

Actions  
proposées

Mise à disposition  
d'espaces et de  
matériel aux artisans  
d'art du territoire :  
ateliers de production  
et de formation

Contribuer à la structuration progressive  
d'un Pôle de ressources et de  
formation « Métiers d'art » s'appuyant  
sur la diversité des savoir-faire  
caractérisant le patrimoine verrier du  
Pays (Arts du Feu, Arts du Métal, Arts  
décoratifs, etc.)

Impulser des projets en  
réseau à l'échelle  
nationale et avec les  
territoires limitrophes (  
Pole Serrurerie du  
Vimeu, Horlogerie Pays  
de Bray, etc.)

Moyens

### Partenariats

INMA, DRAC,  
Chambres Régionales des Métiers et de l'artisanat  
CCI Littoral Normand Picard, IFRAM  
Glass Vallée et artisans du territoire, Fondation du Patrimoine,  
Ateliers d'arts de France,  
SEMA, Société des Meilleurs Ouvriers de France, CERFAV, etc.

Calendrier

Projet d'aménagement du Forum du Verre

## Fiche-Action n° 4

Objectif

**Sensibiliser et informer les professionnels de la filière et les acteurs de la vie éducative**

Actions  
proposées

Relayer et accompagner les actions d'information sur les métiers manuels et industriels de la filière en direction des établissements/ publics scolaires

Assurer l'interface entre les dispositifs académiques et les acteurs économiques de la filière

Moyens

### **Partenariats**

DRAC, Délégation Académique de l'action culturelle Rouen/Amiens, CR Haute-Normandie/Picardie, Associations Ecole-Entreprise Haute-Normandie et Picardie Comité Local Ecole Entreprise Dieppe Caux Bray Bresle, Glass Vallée, Organismes de formations associés(VISEO,FORSEI,GRETA, etc.) et établissements scolaires du territoire, etc.

Calendrier

## Fiche-Action n° 5

<b>Objectif</b>	<b>Soutenir la diffusion de la culture scientifique</b>
<b>Actions proposées</b>	<p>Participer aux temps forts régionaux et nationaux (Journées Portes ouvertes, Semaine de l'industrie, INDUSTRI'ELLES, etc.)</p> <p>Concevoir des projets en partenariat avec les CCSTI du territoire</p> <p>Développer les partenariats avec les Etablissements d'enseignement supérieur (accueil d'étudiants-chercheurs, programmes de recherche, etc.)</p> <p>Soutien à l'organisation de colloques de culture scientifique, publications</p>
<b>Moyens</b>	<p><u>Partenariats</u></p> <p>CR Haute-Normandie et Picardie, Ombelliscience, Science-Action, Glass Vallée, Etablissements d'enseignement supérieur du territoire interrégional (Université Rouen, UTC Compiègne, etc.) et à l'échelle nationale, Associations et sociétés savantes ( Association Internationale pour l'histoire du Verre, Association Verre &amp; Histoire, etc.)</p>
<b>Calendrier</b>	

## Fiche-Action n° 6

Objectif

**Promouvoir le tourisme de sites en activité**

Actions  
proposées

Travailler à la conception de produits intégrant la visite d'usine en s'appuyant sur l'offre existante (Waltersperger)

Organiser des activités hors-les murs (Expositions, Interventions en établissements scolaires) valorisant les compétences et savoir-faire de la filière

Sensibiliser les acteurs économiques aux avantages et aux retombées liées à la visite d'entreprise

Moyens

### Partenariats

-CR Haute-Normandie et Picardie, CDT 76 et 80, Offices de Tourisme du territoire (cf Stratégie de développement touristique), Glass Vallée, Verrerie Cristallerie Waltersperger, structures culturelles et établissements scolaires du territoire, etc.

Calendrier



Axe  
Développement culturel et touristique

## Fiche-Action n° 1

### Objectif

**Structurer un réseau d'équipements et de sites dédiés à la thématique verrière en qualifiant l'offre existante**

### Actions proposées

Constituer un Centre d'interprétation en s'appuyant sur les structures muséales existantes

Mettre en place des parcours d'interprétation en lien avec les thématiques retenues pour la stratégie de développement touristique et s'appuyant sur le développement des voies de circulation douce

Mise en place d'une signalétique valorisant le patrimoine verrier des 2 Vallées

### Moyens

#### Partenariats

DRAC HN, CR Haute-Normandie et Picardie, CG 76, CDT, OT, etc.

Partenaires locaux et des territoires limitrophes: Glass Vallée, Musées du Verre et des Traditions Verrières, Association Manoir de Fontaine, Château-Musée d'Eu, Musée de l'Horlogerie de Saint-Nicolas d'Aliermont, PNR Picardie Maritime, Centre d'interprétation Ferme Dufrien, etc.

Complément Ligne touristique: SNCF, RFF, FACS-UNECTO

### Calendrier

## Fiche-Action n° 2

### Objectif

**Coordonner un programmation culturelle irriguant l'ensemble du territoire du Pays**

### Actions proposées

Cycle d' expo temporaires, accompagnement des manifestations existantes

Création de dispositifs d'éducation artistique : conception d'ateliers et de mallettes pédagogiques, journées d'information et de formation à destination des acteurs de la vie éducative

Accueillir des artistes/jeunes créateurs en résidence (appels à projet thématiques)

Organiser une grande manifestation dédiée à la jeune création artistique à l'échelle du Pays

### Moyens

#### Partenariats

DRAC

#### Programmation culturelle:

CR Haute-Normandie, CG 76, Structures culturelles de thématique similaire à l'échelle nationale et internationale, Glass Vallée

Résidences: CR Picardie, Maîtres d'art, CERFAV, Ecoles d'art et de Design, etc.

Education artistique: CG, IEN, Structures culturelles et Etablissements scolaires du territoire

### Calendrier

Cf Etudes stratégiques liées au développement culturel et touristique du Pays

## Fiche-Action n° 3

Objectif

**S'appuyer sur des partenariats/réseaux nationaux**

Actions  
proposées

Adhésion réseaux et structures nationales (INMA, Fédération des écomusées, etc.)

Concourir pour l'obtention de labels nationaux

- Pays d'art et d'histoire
- Trophées de l'innovation patrimoniale (Fondation du patrimoine)
- Ateliers d'Art de France, Etc.

Participation aux grandes manifestations liées aux arts du Verre (Biennale Internationale du Verre, Glass Fest, International Glass Festival, etc.)

Moyens

### Partenariats

A définir:

Partenaires institutionnels du pays, Glass Vallée, etc.

Calendrier

Long terme

## Fiche-Action n° 4

### Objectif

Favoriser la diffusion de produits emblématiques de l'identité verrière du territoire à destination du grand public

### Actions proposées

Partenariat avec les artisans d'art du territoire et créateurs en résidence pour la définition de produits\*

Mise en place d'ateliers de production

Constituer une plateforme de distribution et de commercialisation

### Moyens

#### Moyens humains / Partenariats

Chambres Régionales des Métiers et de l'artisanat, CCI Littoral Normand Picard, IFRAM, Glass Vallée et artisans du territoire, Fondation du Patrimoine, Ateliers d'arts de France, etc.

### Calendrier

A moyen/long terme en fonction du projet d'aménagement du Forum du Verre

*\*En accord et en étroite collaboration avec la Glass Vallée afin de valoriser l'image et les savoir-faire spécifiques de la filière, sans entrer dans une offre concurrentielle avec la production industrielle.*